

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

## Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

**ABONNEMENTS**

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE:	30.—	15.25	7.75	2.70
ÉTRANGER:	49.—	25.—	14.—	5.—

Tarif réduit pour certains pays. Prière de se renseigner auprès de l'administration du journal.

21<sup>ème</sup> année

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Fondé en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 65 01 - CHÈQUES POSTAUX IV 178

**ANNONCES**

21 ct. la millimètre, min. 25 mm. - Petites annonces locales 14 ct. min. Fr. 1.50 - Avis tardifs 50 et 63 ct. - Réclames 75 ct., locales 50 ct. (de nuit 63 ct.), Mortuaires 30 ct.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale : Annonces Suisses S. A., «ASSA» agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

### LA POSITION FRANÇAISE SE PRÉCISE FACE AU PROJET D'ARMÉE EUROPÉENNE

## M. Pinay appuie M. Herriot et prend le risque d'un conflit avec l'U. D. S. R. et le M. R. P.

Mais il n'existe aucune majorité possible en faveur du projet actuel d'armée européenne

Notre correspondant de Paris nous téléphone :

L'Assemblée nationale qui avait interrompu sa session il y a quinze jours pour permettre aux quatre grands partis (R.P.F., M.R.P., radicaux et U.D.S.R.) de tenir leur congrès annuel, reprend aujourd'hui ses travaux. En séance, on discutera un projet d'amnistie qui complète les mesures d'apaisement déjà votées par la présente législature en faveur de certains « collaborateurs ou fascistes » de bonne foi. Le débat sera sans doute passionnant pour les amateurs d'éloquence, mais pour les observateurs politiques, c'est dans les couloirs qu'ils iront porter leurs pas, au seul fait de savoir si la bombe Herriot fait long feu ou si, au contraire, elle peut faire monter la fièvre dans les milieux parlementaires.

Etant donné que la Chambre est un univers à elle seule et qu'on y vit autant dire en vase clos, tout doit être examiné sous l'angle des rapports entre les partis et, dans le cas qui nous occupe, la question qui se pose est de savoir comment, sur le plan gouvernemental, l'U.D.S.R. dont le président, M. Plevin, est l'auteur du projet d'armée européenne, et le M.R.P. dont M. Robert Schuman est l'homme-drapeau des conceptions européennes, vont réagir en face de l'offensive radicale entérinée, sinon soutenue, par le président du Conseil.

C'est là un problème délicat à régler mais dont M. Pinay peut encore parfaitement sortir à son avantage

car en la circonstance, il mise comme il l'a fait dans son programme financier, sur l'appui de l'opinion publique bien plus que sur celui des partis qui l'ont hissé au pouvoir.

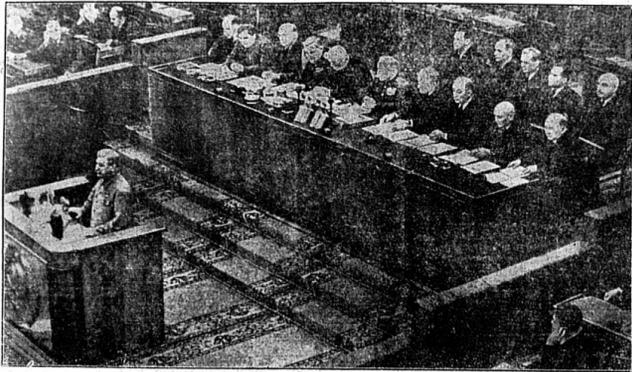
En fait, M. Herriot a joué un rôle de catalyseur et, en s'exprimant sans ambage, en face d'un possible réarmement allemand quelle que soit sa forme, il a matérialisé un sentiment quasi général. Ce sentiment, M. Pinay, avec quelques nuances de forme, le fait sien. Dès lors, il se place en position personnelle excellente tout en prenant le risque « calculé » d'un conflit de principe avec l'U.D.S.R. et le M.R.P.

Nous en sommes là au point critique d'une opération de politique intérieure, préface d'une opération de politique internationale. Il est certain que l'arithmétique est favorable à M. Pinay qui sait fort bien que dans l'état présent des choses, il n'existe aucune majorité possible en faveur de l'actuel projet d'armée européenne. Cela, l'U.D.S.R. et le M.R.P. en ont également conscience, ce qui permet d'espérer qu'après quelques explications orageuses, un compromis sera trouvé qui permettra au gouvernement d'aller de l'avant.

C'est là d'ailleurs que les affaires deviendront singulièrement délicates et on ne voit pas encore comment des Européennes, vont réagir en face de l'offensive radicale entérinée, sinon soutenue, par le président du Conseil.

M.-G. G.

### LA FIN DU CONGRÈS DE MOSCOU



Le maréchal Staline a prononcé le discours de clôture du 19<sup>ème</sup> congrès du parti communiste de l'U.R.S.S. On distingue, derrière lui, les principaux dirigeants du parti, de gauche à droite : Kaganovitch, Malenkov, Beria, Bulganine, Korotchenko, Shagakhmetov et Kusinen. Derrière : Patolichev, Aristov, Niazov, Andrianov et Bagirov.

### GUERRE DES RACES EN AFRIQUE DU SUD

## Les nègres « Mau-Mau » sèment la terreur au Kenya

De nombreuses arrestations ont été opérées

NAIROBI, 20 (A.F.P.) — Le club de polo de Nyeri, d'où la reine Elizabeth, au début de cette année, regardait jouer le prince Philippe, a été incendié par les Mau-Mau. Un poney a été brûlé vif dans les étables.

Des pâturages appartenant à deux fermiers européens ont été aussi incendiés. Dix villageois, membres de la tribu des Kiyuyu, ont été arrêtés.

D'autre part, le corps d'un policier africain, disparu depuis la mi-septembre, a été retrouvé dimanche, les deux mains coupées. Trente Kiyuyus ont été arrêtés. Trois sont accusés d'avoir participé à ce meurtre et les autres d'avoir pris part à une cérémonie rituelle qui précéda l'assassinat.

Un certain nombre d'objets et de symboles employés dans les cérémonies de prestation de serment Mau-Mau ont été trouvés non loin du poste de police de Kiyuyu.

Quarante et six africains, y compris quelques femmes, soupçonnés d'avoir pris part à cette cérémonie, ont été arrêtés.

(Réd. — On désigne sous le nom de Mau-Mau une organisation terroriste analogue en bien des points au Ku-Klux-Klan américain mais qui n'est composée que de gens de couleur. Avec une cruauté sans pareille, le Mau-Mau sème la terreur chez les Blancs du Kenya et d'ailleurs qui n'osent plus sortir sans armes de leurs demeures.

### Un bataillon britannique envoyé au Kenya

LONDRES, 20 (Reuter). — Un communiqué du ministère des colonies annonce qu'un bataillon britannique sera envoyé lundi soir par la voie des airs au protectorat du Kenya, en Afrique orientale. Les troupes seront ainsi en nombre suffisant pour maintenir l'ordre et la tranquillité.

Le croiseur britannique « Kenya », venant de Colombo, arrivera sous peu à

Monbassa. Le gouvernement du Kenya avait demandé l'aide du gouvernement britannique contre les terroristes anti-européens Mau-Mau. Depuis un certain temps déjà, des détachements de troupes sont envoyés par avion au Kenya.

### L'état d'alerte proclamé

LONDRES, 21 (A.F.P.) — Le Colonial Office a publié un communiqué annonçant que l'état d'alerte a été proclamé lundi soir, 20 octobre, dans toute la colonie et le protectorat du Kenya pour permettre à la police de procéder à l'arrestation des personnes considérées comme responsables des désordres et des actes illégaux commis dans la colonie au cours des derniers mois.

Le communiqué précise par ailleurs que cette mesure a été décrétée lundi soir de façon qu'elle coïncide avec l'arrivée de troupes de renforts.

On apprend qu'un bataillon anglais a été transporté par air lundi à Nairobi et que des effectifs africains doivent incessamment arriver sur les lieux pour renforcer la garnison.

Un certain nombre de gros transports aériens ont été acheminés lundi sur la zone du canal de Suez d'où des troupes doivent être dirigées sur l'Afrique du Sud.

L'état d'alerte décrété lundi soir au Kenya permet à l'exécutif de prendre un certain nombre de décisions sans pour cela déclencher simultanément l'appareil judiciaire. Une telle mesure, dit-on dans les milieux informés, permettra aux autorités d'arrêter les personnes soupçonnées d'avoir joué un rôle dans les récents événements. Ces personnes qui seraient au nombre de 130 seraient détenues en attendant que leurs cas soient examinés par les autorités judiciaires.

M. Olivier Lyttelton, ministre des colonies, fera mardi au parlement un exposé complet sur la situation en Afrique du Sud.

(Lire la suite en dernières dépêches)

### TEMPÊTE DE NEIGE SUR NEW-YORK

NEW-YORK, 20 (A.F.P.). — Depuis 8 heures hier matin (heure locale), une violente tempête de neige, accompagnée de tonnerre, s'est abattue sur New-York. Les flocons, toutefois, fondaient en arrivant au sol.

C'était la première chute de neige de la saison dans la région new-yorkaise.

### LE ROI PAUL DE GRÈCE EN SUISSE



Voyageant à bord de son avion personnel, le roi Paul de Grèce est arrivé dimanche à Cointin, en compagnie de ses deux sœurs, l'ex-reine Hélène de Roumanie (deuxième depuis la gauche) et la duchesse d'Aoste (quatrième depuis la gauche). Le souverain a été accueilli par M. Louis Casati, président du Conseil d'Etat genevois (à droite).

## Le crime de Lurs approche-t-il de sa solution ?

Un électricien de Metz accuse formellement le suspect Dominici : « Il m'a attaqué et dépouillé en 1941 ! »

METZ, 20. — Le Parquet de Metz a recueilli sur l'affaire de Lurs un témoignage imprévu. M. Marcel Lutz, électricien, habitant la ville, est venu en effet déclarer aux magistrats messins qu'en 1941 il avait été attaqué et dévalisé par trois personnes, au nombre desquelles figurait Gustave Dominici.

M. Marcel Lutz a confirmé sa déclaration et évoqué cette lointaine affaire : « Je me trouvais à cette époque dans la région de Forcalquier, où je travaillais comme électricien dans l'équipe de Marcel Pagnon, qui tournait « La fille du puisatier ». Pendant mes loisirs, je fis connaissance d'un bijoutier de Forcalquier, qui me demanda si je pouvais lui obtenir au marché noir quelques provisions. Je lui apportai plusieurs fois du ravitaillement que je trouvais dans les fermes de la région et notamment chez les Dominici, à Lurs.

Un jour, j'appris qu'un Israélite, M. Wicknecht, voulait vendre des pièces d'or. Je lui proposai de trouver un acquéreur, qui devait être mon bijoutier. Un rendez-vous fut pris. Mais au moment où, à la nuit, j'allais m'y rendre en compagnie de M. Wicknecht, nous fûmes attaqués par trois hommes, revolver au poing. Je reconnus facilement les agresseurs : il y avait le bijoutier, un cafetier de Forcalquier et Gustave Dominici. Ils dévalisèrent M. Wicknecht des cent cinquante pièces d'or qu'il portait. Nous n'avons pu porter plainte à l'époque, car l'Israélite était conduit dans un camp de concentration et moi également.

### L'activité de Dominici en 1943 et 1944 peut conduire à la solution de l'affaire

Désormais, la police estime que c'est en fouillant dans les affaires de résistance ou de pseudo-résistance de l'endroit qu'elle trouvera les raisons du silence troublant du fermier de la Grand-Terre.

Si Gustave Dominici se tait, malgré son emprisonnement, c'est qu'il sait et qu'il a peur que, s'il parle, de vieilles choses datant de la libération ou de l'occupation ressortent et lui créent, à lui, de très sérieux ennemis !

Derrière ses barreaux, si l'on en croit

certain, le fermier de la Grand-Terre ne passerait plus des nuits aussi tranquilles que l'on veut bien le dire. Des scènes qu'il croyait bien oubliées lui reviendraient à la mémoire : les embuscades du maquis, les coups de feu, la guerre. Mais aussi, parfois, les exécutions sommaires et le pillage, sous couvert de justice patriotique...

### Pierre Maillet appréhendé

DIGNE, 21 (A.F.P.). — Selon des renseignements de source privée, en provenance d'Avignon, les policiers de la brigade mobile auraient appréhendé lundi soir, dans cette ville, M. Pierre Maillet, l'un des trois frères dont le nom a été souvent prononcé au cours de l'enquête sur l'affaire de Lurs.

M. Pierre Maillet, qui est âgé de 30 ans et est domicilié à Manosque, exerce la profession de chaudronnier. Il s'était rendu lundi dans le chef-lieu du Vaucluse pour des raisons professionnelles. On ignore l'endroit où les enquêteurs de l'affaire Drummond auraient conduit M. Pierre Maillet pour l'interroger.

## Catastrophe ferroviaire au Natal

23 morts, 60 blessés

JOHANNESBOURG, 20 (A.F.P.). — Plus de 23 indigènes ont été tués, lundi matin, dans un accident de chemin de fer survenu dans la province de Natal au rapide Durban-Johannesbourg qui a déraillé et s'est retourné.

Sous la violence du choc, un wagon a été projeté à près de cent mètres du lieu de l'accident. Une soixantaine de blessés dont trois Européens ont été retirés des décombres.

Une enquête est en cours sur les causes de l'accident. On n'exclut pas qu'il ait été provoqué par un acte de malveillance.

## J'ÉCOUTE... LE BROUILLARD

— Oh ! la route est belle !

Ainsi lançait, hier, au volant d'une auto, une jeune conductrice que deux charmantes petites filles accompagnaient.

La route ou la vie ? !

De la sorte et non sans malice, son mari lui donna la réplique. Sans cesser, cependant, pour cela de vouer aux fillettes tous les soins que ses fonctions d'homme moderne lui imposaient.

Madame conduisait ; lui faisait la bonne d'enfants...

Mais la belle enfant, la grande bien entendu, de s'exclamer du tac au tac et joyeusement :

— Les deux !

La route était magnifique, en effet, bien construite et toute droite, à la française. Pourtant, déjà le brouillard l'envahissait. La conductrice, cependant, toujours attentive, même au volant, comme peuvent l'être les femmes qui le veulent bien, n'avait cure de la brume froide.

Le brouillard, aujourd'hui, n'est

pourtant pas que sur la route. Il était, trop précoce, l'éclat des dernières roses. Il supprime le sourire sur les lèvres des passants. Ceux-ci s'en vont, frileux, dans les rues et hâtent le pas. Il rend beaucoup de gens plus maussades et moins accessibles à leur prochain et aux quémant-deurs de toutes sortes.

Le brouillard n'aulle prise sur la jeune et aimable femme que nous avons vue au volant. Sa route et sa vie sont belles. Mais c'est bien quand elle les voit voir ainsi. Alors, son cœur est content.

FRANCHOMME.

P.-S. — Démenti sans doute, un lecteur signe « Ano », une lettre où il se déclare prêt à nous ouvrir son cœur. Mais il avoue lui-même qu'il sait que les rédactions n'aiment pas les lettres anonymes. Non seulement, elles ne les aiment pas. Mais elles n'en tiennent pas compte. C'est la règle absolue. Alors... ?

## L'évolution démographique du canton de Neuchâtel durant les cent dernières années

### LE BAS L'A EMPORTÉ SUR LE HAUT

Pour avoir quelques points de comparaison, sans lesquels la valeur de toute donnée statistique est limitée, notons tout d'abord que l'augmentation de la population de la Confédération a été de 97,1% pendant les cent dernières années, de 1850 à 1950. La population de la Suisse romande s'est accrue de 94,1% et celle de la Suisse alémanique de 103,3%, tandis que l'augmentation en Suisse italienne n'a été que de 48,7% et celle de la Suisse romanche que de 29%.

Le pays de Neuchâtel a augmenté sa population, pendant la même période, de 70,753 personnes à 128,152, c'est-à-dire de 57,399 ou de 81,1% ; il reste avec ce taux d'accroissement au-dessous du taux suisse romand et à plus forte raison au-dessous des taux du pays entier et surtout de la Suisse alémanique.

Pour mieux situer encore la position du canton de Neuchâtel dans la famille des cantons suisses quant au développement de sa population, il convient de mentionner que l'évolution démographique du canton de Saint-Gall se rapproche le plus de celle de Neuchâtel ; le taux d'accroissement de ce canton-là est en effet de 82,2%. D'autre part, nous enregistrons dix cantons accusant un taux supérieur à celui de Neuchâtel et quatorze avec un taux inférieur, ces taux allant de +10% (Appen-

zell Rhodes-Extérieures) jusqu'à 56,2% (Bâle-Ville).

En considérant plus spécialement les cantons romands, nous constatons que parmi eux Neuchâtel détient le quatrième rang, en ce qui concerne le taux d'accroissement de la population, précédé par le canton de Genève avec un taux de 216%, le Valais romand avec 95% et Vaud avec 89%, et suivi par Fribourg romand avec un taux de 59% et le Jura bernois romand avec 49%.

L'accroissement de la population neuchâteloise s'est poursuivi d'une manière assez irrégulière et plus ou moins par bonds ; son évolution ressemble, sous ce rapport, beaucoup à celle du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Nous constatons pour la période de 1850 à 1910 un accroissement de 62,308 personnes, ou de 88,6%, une décroissance de 15,161 personnes, ou de 21,4% pour la période allant de 1910 à 1941, et de nouveau un accroissement se chiffrant à 10,252 personnes ou de 14,5% pendant les neuf années de 1941 à 1950. Durant les différentes décennies, l'augmentation de la population neuchâteloise a varié entre 7 1/2% et 25 1/2%. Les plus forts accroissements, respectivement de 18,000 et 16,000 personnes, ou de 25 1/2% et 23 1/2%, se donnent dans les périodes de 1888 à 1900 et de 1850 à 1860 ; les plus faibles sont

ceux de 1880 à 1888 et de 1900 à 1910 avec respectivement 5409 personnes ou 7 1/2% et 6782 personnes ou 9 1/2%, tandis que de 1860 à 1880, les augmentations sont d'environ 8000 et 7000 personnes ou 11% et 10%. L'accroissement de 1941 à 1950, bien que considérable, n'a quand même pas atteint les chiffres records du milieu du siècle passé et du tournant du siècle ; il s'élève à 10,252 personnes ou 14 1/2% en neuf ans. La période de recul commence avec la deuxième décennie du XX<sup>ème</sup> siècle. En 1920, on enregistra une diminution de 1712 personnes, ce qui équivalait à 2,4%. Dix ans plus tard, la décroissance s'est accentuée ; il y avait 7025 personnes de moins, ce qui représente un recul de 10%. Onze années après, en 1941, on constate une nouvelle perte de 6424 personnes ou 9%. Il en résulte qu'au milieu de notre siècle, le canton de Neuchâtel n'avait pas encore pu rattraper le nombre de sa population d'il y a quarante ans ; il lui manque encore presque 5000 personnes.

Il résulte également de ce développement démographique quelque peu mouvementé que la part du pays de Neuchâtel dans la population totale de la Confédération est descendue de 2,9% à 2,7%, après avoir atteint, au tournant du siècle, 3,8%.

R. P.

(Lire la suite en 4<sup>ème</sup> page)

AVIS OFFICIELS
COUPE DE BOIS

La Corporation de Saint-Martin à Cressier met en soumission l'abattage et le façonnage d'une petite coupe de bois dans sa forêt de la grande Côte Div. 3.

La commission de gestion.

IMMEUBLES

A vendre dans le bas de la ville, dans un quartier tranquille, une

BELLE PROPRIÉTÉ

Maison de douze chambres, deux salles de bains et chauffage central au charbon, dépendance avec ancienne écurie et remise-garage. Jardin de 1670 m².

hôtel-restaurant

au bord du lac de Morat, dans localité de langue française. Très bon hôtel de passage. Pour chef de cuisine travailleur excellent rendement.

SERRIÈRES
Maison moderne

de trois logements, à vendre. Deux, trois, quatre pièces. S'adresser pour tous renseignements à l'étude des notaires Ch. Hotz et Ch.-Ant. Hotz, rue Saint-Maurice no 12.

A vendre à Cressier

7 1/2 ouvriers de vignes en plein rapport, situées au bord des chemins. Alphonse Juan, Cressier, tél. 7 61 15.

A vendre un GENEVEYS-sur-COFFRANE un joli chalet de week-end

à proximité de la gare, comprenant trois ou quatre pièces, avec grand balcon, cuisine et toutes dépendances. Superficie environ 650 m². Faire offres sous chiffres Y. G. 156 au bureau de la Feuille d'avis.

PESEUX
A vendre maison familiale

neuve, avec confort, Fr. 50.000.— Etude Ed. Bourquin, gérances, Neuchâtel.

A LOUER

A remettre à Colombier un appartement de quatre pièces et dépendances. Reprise éventuelle d'une partie des meubles. Prix modéré. S'adresser à Mme Ch. Matile, Château 5, Colombier.

GARAGE

spacieux à louer, à proximité immédiate de la gare. Etude Ch. Hotz et Ch.-Ant. Hotz. Téléphone 5 31 15.

GARAGES modernes

A louer immédiatement ou pour date à convenir beaux boxes pour voitures, à l'ouest de la ville de Neuchâtel. Location mensuelle 40 fr. S'adresser par écrit sous chiffres P 1972 F à Publicitas, Fribourg.

RIVERAINE

A louer appartement de trois chambres et un hall, tout confort, pour le 1er novembre. S'adresser à Mme Rusterholz, Manège No 50.

Echange

On cherche à échanger un appartement à Bôle, de quatre pièces, chauffage central, contre un appartement à Neuchâtel, de trois ou quatre pièces dans un immeuble ancien. Faire offres sous chiffres C. N. 165 au bureau de la Feuille d'avis.

CHAMBRES

A louer une chambre ensablée, chauffée, par personne seule. Müller, Eoluse 56, 2me.

Belle grande chambre à louer. S'adresser: faubourg de l'Hôpital 17, 4me. — Ascenseur.

A louer chambre meublée. Tél. 8 21 78.

PENSIONS

A louer, avec pension soignée, une jolie petite chambre mansardée, avec chauffage et part à la salle de bains. Schaez, rue du Bassin 14.

Belle chambre et pension soignée. Chaussée de la Boine 2.

Au centre, chambrette pour jeune fille, eau courante, central. Bonne pension. Prix raisonnable — Grand'Rue 12.

Belle chambre à un ou deux lits. Pension soignée. Beaux-Arts 24, 2me étage.

A louer une magnifique chambre avec tout confort et pension soignée

Mme Henri Clerc, rue du Bassin 14.

DEM. A LOUER
On cherche à louer, en ville ou à proximité immédiate, un local sec

d'environ 50 m², en rez-de-chaussée ou sous-sol. Adresser offres sous chiffres T. O. 157 au bureau de la Feuille d'avis.

GARAGE
est cherché en ville. Adresser offres écrites à H. G. 141 au bureau de la Feuille d'avis.

Ménage soigné de deux personnes cherche appartement de trois ou quatre pièces, dans un immeuble confortable, si possible avec vue sur le lac, à Neuchâtel ou aux environs. Adresser offres écrites à N. G. 164 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche A PRENDRE A BAIL un appartement de quatre ou cinq pièces ou, le cas échéant, A ACHETER maison ayant un tel appartement, si possible dans le haut de la ville. Adresser offres à l'étude ROGER DUBOIS, notaire et gérances, Saint-Honoré 2; reçoit aussi sur rendez-vous, à son bureau de Saint-Blaise, Mailgros 21.

Quelle dame ou demoiselle partagerait son logement

à Neuchâtel avec demoiselle de 35 ans? Adresser offres écrites à Y. M. 123 au bureau de la Feuille d'avis.

Chambre à louer. Maladière 32, Déchanaz.

A louer une chambre meublée. Halles 7, 2me étage.

Chambre à louer. Maladière 32, Déchanaz.

A louer une chambre avec chauffage et salle de bains, pour le 1er novembre. S'adresser: Sablons 31, 1er étage, à droite.

Chambre à louer. Maladière 32, Déchanaz.

A louer une chambre meublée. Halles 7, 2me étage.

Chambre à louer. Maladière 32, Déchanaz.

A louer une chambre meublée. Halles 7, 2me étage.

Chambre à louer. Maladière 32, Déchanaz.

A louer une chambre meublée. Halles 7, 2me étage.

Chambre à louer. Maladière 32, Déchanaz.

A louer une chambre meublée. Halles 7, 2me étage.

Chambre à louer. Maladière 32, Déchanaz.

A louer une chambre meublée. Halles 7, 2me étage.

Chambre à louer. Maladière 32, Déchanaz.

A louer une chambre meublée. Halles 7, 2me étage.

Chambre à louer. Maladière 32, Déchanaz.

A louer une chambre meublée. Halles 7, 2me étage.

Chambre à louer. Maladière 32, Déchanaz.

A louer une chambre meublée. Halles 7, 2me étage.

Chambre à louer. Maladière 32, Déchanaz.

A louer une chambre meublée. Halles 7, 2me étage.

Chambre à louer. Maladière 32, Déchanaz.

A louer une chambre meublée. Halles 7, 2me étage.

Chambre à louer. Maladière 32, Déchanaz.

A louer une chambre meublée. Halles 7, 2me étage.

Chambre à louer. Maladière 32, Déchanaz.

A louer une chambre meublée. Halles 7, 2me étage.

SERVICE EXTERNE
LA SUISSE
Sociétés d'assurances sur la vie et contre les accidents
Lausanne, rue de la Paix 6

un collaborateur qualifié
Conditions requises: Bonne instruction générale, parfaite honnêteté, aptitude à la vente, énergie et esprit d'initiative. Age minimum 25 ans.

LA SUISSE
Sociétés d'assurances sur la vie et contre les accidents
Lausanne, rue de la Paix 6

employée (é)
bonne steno-dactylo au courant de la comptabilité et de divers travaux de bureau. Place stable, intéressante et bien rétribuée pour personne capable.

Manceuvres terrassiers
On cherche pour entrée immédiate trente manoeuvres-terrassiers pour travaux de fouilles, au Locle. Pension et dortoir sur place. Bon salaire. Faire offres Entreprise Henri Bach, Areuse, tél. 6 32 33.

Sport-Toto
Dames et demoiselles, disponibles régulièrement chaque lundi matin, sont demandées pour travaux de dépeulage des coupons de participation. Travail facile mais qui demande beaucoup d'attention et doit être fait très consciencieusement.

réglages Breguet
petites pièces soignées, par séries régulières. Il y aurait occasionnellement aussi des réglages PLATS, complets avec mise en marche. — Prière d'adresser les offres sous chiffres Y 40153 U à Publicitas, Bienne.

REPRÉSENTANT-VOYAGEUR
sérieux, bien introduit auprès de la clientèle cafés et hôtels du Vignoble, trouverait place stable et d'avenir dans maison importante et connue. Faire offres par écrit, avec prétentions et références, sous chiffres E. S. 77 au bureau de la Feuille d'avis.

VENDEUSE AUXILIAIRE
Magasin d'alimentation, branche confiserie, cherche une
Fabrique d'horlogerie de Neuchâtel cherche pour entrée immédiate ou pour date à convenir une employée de fabrication

employée de fabrication
parfaitement au courant de la branche horlogère. Adresser offres écrites à T. M. 155 au bureau de la Feuille d'avis.

représentant
capable et de bonne renommée pour la visite de la clientèle existante et pour la prospection. Nous offrons dès le début contrat, frais, abonnement, garantie, provisions, vacances payées et assurance accident. Candidats d'autres branches ou débutants seront bien instruits. Offres avec photographie et curriculum vitae sous chiffres P. 6438 N., à Publicitas, Neuchâtel.

BIJOUTIER
Travail intéressant, place stable. Adresser offres sous chiffres N. R. 153 au bureau de la Feuille d'avis.

BUREAU
Etude d'avocat cherche une jeune fille en qualité de débutante pour travaux de classement, courrier, etc. Adresser offres à Case postale 6564, Neuchâtel.

garçon de courses
Bureau de la ville cherche pour entrée immédiate jeune homme de toute confiance et travailleur, de 15 à 17 ans, comme garçon de courses. Adresser offres manuscrites avec curriculum vitae et photographie à la direction de

Travail chez soi
Affaire agréable, facile. Demandez notice envoyée franco. Joindre enveloppe avec adresse. Case 293, Evrdon.

BONNE A TOUT FAIRE
Demander l'adresse du No 108 au bureau de la Feuille d'avis.

Commissionnaire
La librairie Payot cherche un jeune homme hors des écoles pour les courses et l'emballage. S'y présenter.

DEMANDES D'EMPLOIS
Mécanicien de précision
Oeuvre sociale, transférant son siège à Genève, cherche situation à Neuchâtel ou environs pour sa secrétaire et collaboratrice

APPRENTISSAGES
apprentie vendeuse
Chaussures «La Rationnelle» Neuchâtel

DEM. A ACHETER
aide-coiffeuse
Maçon sérieux

CUISINIÈRE-GOUVERNANTE
Jeune femme, habitant la Suisse, cherche place à Neuchâtel, dans un ménage d'une ou deux personnes, gros travaux exclus. Adresser offres à M. Invernizzi, Bellevaux 3.

COMMISSIONNAIRE
Jeune homme, 18 ans, de bonne moralité, cherche place de

A VENDRE
Belles occasions
A vendre une machine à coudre «Helvetia» à gaz modernes; un potager à bois, deux trous, et d'autres articles. S'adresser: R. Rosset, Rouges-Terres 31, Hauterive.

SOIRÉE DE «L'ÉCHO DU LAC»
HIRZO Virtuose José de Azpazi
Les «SINGSISTERS»
Max BERNARD
Pierre AGOSTINETTI et TEDDY MEDLEY

Cretegnny & Cie
Adoptez plutôt un chauffage vraiment rationnel, le CALO CINEY
Louis Guenet, combustibles Neuchâtel - Tél. 5 25 17 - Maillefer 19

La brillantine LUSAM
nettoie et redonne l'aspect du neuf à votre mobilier.

PRO JUVENTUTE
Centre de puériculture
Local transféré au faubourg du Lac 3 Consultations: dorénavant le JEUDI de 14 h. à 16 heures VACCINATIONS D'OFFICE

REMERCIEMENTS
Dans l'impossibilité de répondre personnellement aux nombreux témoignages de sympathie qui lui sont parvenus, la famille de Madame Julie WENKER-COLIN remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil.

Pour des repas avantageux
Saucisse à rôti de porc et veau. Rôti et beefsteak hachés - Petites saucisses de porc fumées - Wienertlis Schubligh - Atriaux Boudin - Foie et rognon de porc et bœuf. Tête, cœur et ventre de veau. Emincé de bœuf, porc et veau.

Boucherie R. Margot
Seyon 5 NEUCHÂTEL

« Citroën »
11 légère, à vendre, en très bon état, n'ayant jamais eu d'accident et ayant roulé 20.000 kilomètres; taxe et assurance payées pour 1952. — Tél. 5 37 13.

« Super Renco »
85 touches, 120 basses, huit registres. Tél. 5 34 78.

« Ford » V 8
modèle 1949, 19.9 CV, bien entretenue, équipement d'hiver. Fr. 5900.— Tél. (038) 5 26 50, entre 19 et 21 heures.

BULLETIN D'ABONNEMENT
Administration de la « Feuille d'avis de Neuchâtel », Neuchâtel, compte postal IV 178

# Lingerie chaude



SUPERBE CHEMISE DE NUIT, en belle flanellette imprimée, de qualité supérieure

au choix **16<sup>80</sup>**

SPLENDIDE CHEMISE DE NUIT, en flanellette, impressions nouvelles ou à carreaux

**27<sup>50</sup> et 21<sup>50</sup>**

PYJAMA INTERLOCK, pur coton, en rose, nattier, turquoise, col rond, tailles 40 à 46

**12<sup>80</sup>**

PYJAMA INTERLOCK, pour enfants, marque « Jil », deux ans. Dans les teintes rose et bleu

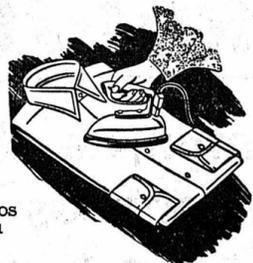
**11<sup>80</sup>**

+ Fr. 1.- par taille

Voyez notre vitrine spéciale

## AU LOUVRE

La Nouveauté SA.  
NEUCHÂTEL



site PARCOS Zurich 1

### DRESS AMIDON PLASTIC

une application tient 5-10 lessives  
DRESS est prêt à l'emploi, rien à cuire, 2-3 cuillères dans un peu d'eau, c'est tout. DRESS est insurpassable pour empeser cols, blouses, rideaux, dentelles, tabliers, nappes, serviettes, etc. DRESS ravive les couleurs, ne tache pas même les tisseurs foncés. DRESS double la durée de votre linge, qui se salit moins vite et combat le coulage des mailles de vos bas fins.

Grand flacon Fr. 2.87  
bouteille géante Fr. 6.77

DRESS est un produit Parcos donc un produit garanti.



### BARRY

LE VRAI MANTEAU LODEN

de marque L'idéal pour toutes saisons Léger - chaud Imperméable  
Pour dames : 95.- 115.- 135.- 155.-  
Pour messieurs : 98.- 118.- 138.- 158.-  
Pour enfants (selon grandeur)

Vêtements Haesler meilleurs et moins chers

Terreaux 7 NEUCHÂTEL  
Coupon à détacher

A vêtements Haesler Neuchâtel

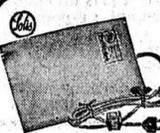
Veillez me faire une offre sans engagement pour un manteau loden marque Barry

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....

### TROUSSEAU LINGERIE

Couvertures de laine  
Chemises pour messieurs  
Vêtements de travail  
Facilité de paiement  
Demandez échantillons

### TROUSSEAU POUR TOUS AUVERNIER



Le coussin chauffant de qualité s'achète chez



BELLE OCCASION A vendre tambour d'ordonnance avec baudrier, baguettes et autres accessoires, à l'état de neuf. Prix: 110 francs. S'adresser à Gilbert Rosset, Cressier (Neuchâtel).

F 20



FIX fait tout briller comme un miroir!

En effet, l'abondante mousse déter-sive FIX a raison de tout! Graisse et saleté disparaissent en un tournemain. Chaque assiette, chaque verre reluit de propreté. Sans peine aucune — et avec ménagement! Pensez donc à prendre du FIX aujourd'hui même!



Grand paquet Fr. 1.-

Le nouveau FIX dissout en un clin d'œil graisse et saleté... à bien meilleur prix encore!

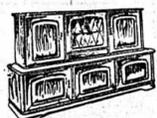
Un produit Sunlight

### GRAND CHOIX DE SALLES À MANGER

modèles des plus simples au plus luxueux

Buffet combiné une table à rallonges quatre chaises } les 6 pièces depuis Fr. 599.-

Buffets combinés



depuis Fr. 392.-



MICHAUD

Place Purry 1 Neuchâtel

### PIANO

brun, à vendre, cordes croisées, cadre en fer, revê-tis à neuf, marque « Hardt » Stuttgart. Fr. Schmidt, Bearegard 1, Tél. 5 58 97.

### Caschmirette



### Une laine 2 fils en pelote

pour tricoter des petites merveilles, dans 15 coloris pastels qui sortent du déjà vu,

**175**

à un prix incroyable 50 g.

DEMANDEZ DONC A VOIR NOTRE

### Caschmirette

Grands Magasins  
**AU SANS RIVAL**  
Maison d'ancienne renommée  
NEUCHÂTEL

A VENDRE un manteau brun, à l'état de neuf, pour un jeune homme de 16 à 18 ans, cédé à 50 fr. — S'adresser : Guillaume-Farel 5, 2me étage, Serrières.

### LA NOUVELLE ELNA

LA MACHINE À COUDRE DE MÉNAGE LA PLUS PARFAITE AU MONDE!

ELNA Supermatic

Agence pour le canton

### G. DUMONT

Epancheurs 5 NEUCHÂTEL

### ANTHRACITE DE QUALITÉ

Haefliger & Kaeser S.A.  
Seyon 6 Tél. 5 24 26

Un peu plus de 10 centimes par jour!

En admettant que vous payez Fr. 500.- pour un

### TAPIS D'ORIENT

et qu'il vous dure 15 ans (c'est un minimum), ce tapis ne vous aura coûté qu'un peu plus de 10 ct. par jour.

Le plaisir que vous éprouvez à le regarder quotidiennement ne vaut-il pas plus que cela?

### SPICHIGER

Spécialiste du tapis d'Orient  
6, Place-d'Armes - Tél. 5 11 45

Votre chaussure Plus longtemps dure. Toujours reluit Par ce produit:

Moelle de Russie brillante

Mais exigez bien la Moelle de Russie brillante la bonne crème-pour toutes chaussures de cuir

belle maculature au bureau du journal

### Sous-vêtements

n'excluent ni élégance ni coquetterie.

NOTRE COLLECTION D'HIVER en coton, mi-laine et pure laine vous le prouvera Du choix et des prix!! chez

### Guye-Prêre

NEUCHÂTEL

### TAPIS

TAPIS D'ORIENT  
TAPIS MOQUETTE  
TAPIS BOUCLÉ  
TAPIS COCO  
PASSAGE POUR ESCALIERS

TOUJOURS AVANTAGEUX

### E. GANS-RUEDIN

NEUCHÂTEL — Bassin 10

AUTREFOIS - LA VIE RÉGIONALE - AUJOURD'HUI

L'évolution démographique du canton de Neuchâtel durant les cent dernières années

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le développement de nos six districts

En examinant les six districts du canton, on trouve que c'est le district de Neuchâtel qui s'est développé le plus fortement. Son taux d'accroissement est de 177 %, celui du district de la Chaux-de-Fonds de 133 % et du district de Boudry de 84 %.

Le district du Val-de-Ruz, bien qu'ayant augmenté sa population au cours des cent ans écoulés, de 7197 personnes à 8691, est, relativement, en constante régression. Sa part dans la population totale neuchâteloise s'est réduite de 10,1 % en 1850 à 7,5 % au tournant du siècle et à 6,8 % en 1950.

Le vignoble neuchâtelois, en revanche, a pu augmenter sa part à la population totale du canton de 14,1 % à 14,3 %; cette part était descendue, au tournant du siècle, à 11 1/2 %. Sa population compte à l'heure actuelle

18.290 personnes contre 9938 il y a cent ans.

La population du district de la Chaux-de-Fonds s'est accrue de 14.868 personnes à 34.670 en 1950, ce qui correspond à une augmentation de sa part de 21 % il y a cent ans à 27,1 % à l'heure qu'il est; au tournant du siècle, le district de la Chaux-de-Fonds comptait même le 30 % de la population neuchâteloise.

L'avance la plus spectaculaire fut réalisée par le district de Neuchâtel, qui, grâce à une augmentation de sa population de 12.846 à 35.582 personnes en cent ans, put faire accroître sa part dans la population entière du canton de 18,1 % à 22,2 % au tournant du siècle et à 27,8 % en 1950. Si, il y a cent ans, le district de la Chaux-de-Fonds était le plus peuplé, le district de Neuchâtel a actuellement pris sa place, tandis que le district du Val-de-Ruz est resté, du point de vue démographique, le district le plus faible du canton.

Le tableau suivant rendra plus clair ce que nous venons d'exposer :

Table with 3 columns: District, 1850, 1900, 1950. Rows include Neuchâtel, Boudry, Val-de-Travers, Val-de-Ruz, Le Locle, La Chaux-de-Fonds.

Le centre de gravité, démographiquement parlant, s'est déplacé du Haut en Bas :

Table with 3 columns: 1850, 1900, 1950. Rows include Bas du canton, Haut du canton, Les Yallons.

Le développement démographique différent d'un district à l'autre a naturellement aussi ses répercussions sur la densité de la population. Elle est montée, dans le canton entier, de 99 personnes par kilomètre carré en 1850 à 179 en 1950.

DENSITÉ DE LA POPULATION NEUCHÂTELOISE PAR KM²

Table with 3 columns: District, 1850, 1900, 1950. Rows include District de Neuchâtel, de Boudry, du Val-de-Travers, du Val-de-Ruz, du Locle, de la Chaux-de-Fonds.

La situation de nos soixante-deux communes

En parcourant les 62 communes du canton, nous en trouvons 28, donc presque la moitié, avec une population en recul. Parmi les cantons romands, Neuchâtel, avec 47 % des communes se dépeuplant, est encore surpassé par le canton de Vaud, qui en accuse 60 %, et le Jura bernois romand avec 51 %, tandis que Fribourg romand n'a que 25 %, le Valais romand 16 % et Genève 15 1/2 % de leurs communes accusant une population en décroissance.

Parmi les dix communes du district du chef-lieu, on en trouve trois avec une population en recul, soit Enges avec un taux négatif de 37,8 %, Lignières avec -24,1 % et Cornaux avec -11,8 %. Le chef-lieu, d'autre part, a pu accroître sa population de 7901 à 27.998 personnes, d'où résulte un accroissement de 254,4 %. La commune de Marin-Epagnier a vu sa population s'accroître d'environ 185 % un chiffre exact ne pouvant être donné par suite du détachement, en 1896, de certaines parties du territoire des communes de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre et leur attribution aux communes bernoises de Champion et Gals.

Des 15 communes du district de Boudry, il y en a cinq à population décroissante. La population de Montalchez s'est réduite de 338 personnes à 207 ou de 38,8 %; les communes de Vaurmarcus-Vernéaz, Fresens, Rochefort et Brot-Dessous enregistrent des taux négatifs de 27,6 %, 23,8 %, 22,1 % et 3,6 %. Dans ce même district, on trouve d'autre part la commune de Peesou, dont l'accroissement de la population bat tous les records du canton : 611 personnes en 1850, 3338 aujourd'hui, ce qui correspond à un taux de + 446,3 % !

La ville de la Chaux-de-Fonds comptait, en 1950, 33.300 habitants contre 12.638 il y a cent ans; l'augmentation de la population est donc de 20.662 personnes, ou de 165 % environ, un taux exact ne pouvant être calculé du fait que lors du recensement de 1850, le hameau des Eplatures formait encore une partie de la commune du Locle dont il fut détaché, en 1851, pour être constitué en commune séparée et être réuni à la Chaux-de-Fonds à partir du recensement de 1860.

sa population en cent ans, soit 743 personnes.

Le district du Locle présente à peu près la même image que celui de la Chaux-de-Fonds; quatre de ses sept communes sont en voie de diminution. Le chef-lieu n'a vu s'accroître le nombre de ses habitants que d'environ 40 % en cent ans, c'est-à-dire de 8514 personnes à 11.979; le Cerneux-Péquignot que de 36,2 % et les Brenets que de 17,8 %, tandis que la Chaux-du-Milieu accuse, avec un recul de -42,6 %, un chiffre record; ce dernier endroit s'est littéralement dépeuplé, perdant 343 de ses 805 habitants d'il y a cent ans.

Dans le Val-de-Travers, six des onze communes enregistrent à l'heure actuelle moins d'habitants qu'en 1850. Le taux négatif est de 36,9 % pour les Bayards, de 33,8 % pour la Côte-aux-Fées, de 31,6 % pour les Verrières, de 22,3 % pour Butttes, de 12 % pour Boveresse et de 5,7 % pour Môtiers. Noiraigue, d'un autre côté, a pu augmenter sa population de 241 à 661 ou de 174,3 %, Fleurier de 92,8 % et Couvet de 70 %.

Le canton n'a pas encore retrouvé sa population de 1910

En résumé, il y a lieu de dire que le canton de Neuchâtel a enregistré, pendant les cent ans écoulés, un accroissement moyen de sa population, mais au-dessous du taux suisse et du taux suisse romand. L'augmentation de la population s'est poursuivie d'une façon assez irrégulière d'une décennie à l'autre. Le canton a surtout été atteint d'une sérieuse dépopulation de 1910 à 1941. Il s'ensuit que sa part à la population totale de la Suisse a reculé de 0,2 %, ce qui a valu au canton la perte d'un siège au Conseil national.

Bien qu'aucun des districts neuchâtelois n'ait une population moindre de celle d'il y a cent ans, ceci contrairement au canton de Vaud, il n'en reste pas moins vrai que 28 de ses 62 communes accusent une population déficitaire, ce qui correspond à 47 % des communes, comparés aux 51 % du Jura bernois et du Tessin, 60 % du pays de Vaud et des Rhodesses Extérieures et 66 1/2 % de Schaffhouse. Enfin, avec les deux Appenzels, Neuchâtel est le seul canton suisse qui n'ait pas encore pu rattraper son chiffre d'habitants de 1910.

CHRONIQUE ARTISTIQUE

Exposition Louis de Meuron

Dans l'après-midi de samedi dernier, 11 octobre, une exposition rétrospective du peintre Louis de Meuron s'est ouverte au musée du Locle. Après que M. Charles-Bernard Jeanneret, président de la Société des amis des arts de cette ville, eut situé l'artiste dans son époque impressionniste et salué les membres présents de sa famille, M. Maurice Mathey, peintre et ami du défunt, lui rendit hommage en relevant ses rares vertus de l'homme et de l'artiste. Bonté, douceur, fraîcheur du cœur et de l'esprit, sûreté du goût : toutes choses qui se reflètent dans sa peinture. M. Mathey rappela aussi qu'à l'époque où Meuron étudiait à Paris, autour de 1890, la salle Caillebotte ni surtout le musée du Jeu de Paume n'existaient. L'impressionnisme se cherchait encore. Le jeune Neuchâtelois qui avait opté pour la peinture claire se vit donc forcé, au cours de plus de dix années, de se forger lui-même sa technique. De se créer, à l'aide d'un système complémentaire, propre à rendre la lumière diffuse, un langage entièrement personnel.

Admirablement bien placée par les soins de M. Edmond Leuba, gendre de l'artiste, dans trois salles sobres et calmes qu'animaient la clarté d'un magnifique après-midi d'automne, l'exposition semblait l'illustration, la démonstration des paroles de l'orateur. A ceux-là même qui ont aimé et bien suivi l'activité de Louis de Meuron, elle réservait une belle surprise : tout un lot de toiles jamais vues, jamais encore présentées au public. En effet, au début de sa carrière, le peintre avait prêté au Gymnase de Neuchâtel et au Collège classique, plusieurs tableaux que les adultes, sinon les écoliers, ont ignorés dès lors. Ainsi Le jeune vacher (1913), L'Automne (1916), Le lac (1917), Le Port d'Hauterive, les Bas-sins du Doubs, dont la facture, peut-

être moins assurée, ne laisse pas d'être fort adroite et intéressante, et l'atmosphère, pleine de charme. Beaucoup de petites toiles attirant et retiennent les regards : Paysages de Sanary, Tulipes rouges, Chemin sur la grève, mais aussi d'anciens chefs-d'œuvre, comme Le Cheval à bascule qui devrait absolument trouver place dans un de nos musées régionaux, ou de plus récents, comme Le Pommier au jardin, avec ses précieux, ses merveilleux rapports de tons, ou encore Les Cytises sur fond de draperie sombre, qui sont de 1945, et dont la sûreté de construction, la somptuosité de la matière, l'indicible harmonie trahissent une parfaite maîtrise. Pareille subtilité de touche tient sans doute à ce qu'il y a, chez un artiste, de plus profond, de plus mystérieux, de plus insaisissable.

Harmonie... Ce mot revient sans cesse sous ma plume, et c'est avec peine que je l'évite. La raison en est simple : tout est harmonieux dans cette exposition, comme d'ailleurs dans l'œuvre entière du peintre de Marin. Nous sommes au centre d'un vaste poème entonné à la gloire de la nature, à la beauté de la vie. Un auto-portrait, de 1932, je crois, domine et complète l'ensemble du Locle. Harmonieux, lui aussi, et combien, par l'adresse de la présentation : cette fine tête, allongée par la barbe brune, se détachant sur un fond de mer bleu d'indigo et sur une oliveraie vert argent. Un paysage de Sanary qui fut le séjour d'élection du peintre, toute une part de sa vie. Il y a, dans cette page, une aisance, une sérénité, une sincérité qui en font le plus beau témoignage d'un artiste modeste et vrai.

Sur Louis de Meuron, l'exposition du Locle a quelque chose encore à nous apprendre. Quelque chose qui n'avait pas été dit. Du moins pas tout à fait de cette manière. Il faut l'aller voir... et entendre.

Dorette BERTHOUD.

Au temps d'autrefois

LESSIVE D'AUTOMNE

Les vendanges faites, les pommes de terre et les légumes en cave, les pommes au cellier et la « coignarde » en terrines, il fallait songer à la lessive.

Depuis la saison des foins et le début des grands travaux, le linge sale s'entassait sur la perche suspendue au galetas. Certes, de temps en temps, quand elle avait pu se dispenser des travaux extérieurs, la ménagère avait fait une lavée : elle avait remis au net les chemises et le menu linge de corps ; mais les draps, les couvertures, les nappes, les fourres de duvets et traversins, tout ce qui forme le gros œuvre d'un honnête trousseau campagnard avait été renvoyé à la lessive d'automne.

à la nuit, sans s'inquiéter de l'heure, elles savonnaient, battaient, rinçaient. Certes, au bout de la journée, elles n'avaient pas volé le franc et vingt centimes qu'elles touchaient comme prix de leur travail !

Laver du linge, c'est facile quand on a de l'eau, du bois et du savon ; le sécher, c'est plus difficile, quand on n'a pas de soleil. Or, il y a un demi-siècle, les conditions météorologiques étaient, semble-t-il, plus normales qu'aujourd'hui. On connaissait encore, en automne, ces longues périodes de temps calme où un brouillard épais et humide recouvrait la plaine pendant que les hauteurs se chauffaient au soleil.

Ce n'était pas une petite affaire que cette lessive ! Dans la plupart des ménages, on y consacrait quatre jours pleins.

Le premier jour, on amenait à la cuisine le grand cuvier — on disait chez nous : le cuveau — qui servait aussi à ébouillanter le cochon au jour de la boucherie. On l'installait sur un trépied, à côté de la chaudière et on « posait la lessive ». C'est-à-dire que la ménagère, après avoir, par un dégrossissage préalable, enlevé les plus grosses taches, entassait soigneusement son linge dans le cuvier en mettant au fond les draps et les plus grosses pièces. Il y en avait à emplier ! Sur les trois ou quatre douzaines de draps, les nappes, les serviettes, le linge de cuisine et le linge de corps, tout le « blanc » de la maisonnée trouvait place dans la vaste cuve.

Quand il ne restait plus à l'intérieur qu'un rebord de dix ou quinze centimètres, on recouvrait le tout d'une de ces grandes toiles grossières qu'on utilise pour ramasser le regain et qu'on appelle suivant les régions « fleurier » ou « cendrier ». Sur cette toile, on étendait quatre ou cinq bonnes seilles de cendre de bois qui finissaient de remplir le cuvier.

Le deuxième jour, on « coulait la lessive ». Dès l'aube, le feu était sous la chaudière remplie d'eau. Aussitôt que commençait l'ébullition, on puisait cette eau qu'on versait sur les cendres. Soutirée par le bas du cuvier, l'eau qui avait pris une teinte gris-jaunâtre était remise à bouillir. L'opération, assez fastidieuse, durait la journée entière. La fille, ou, à défaut, le fils de la maison étaient assez souvent requis pour ce travail.

Le troisième jour voyait le triomphe des lessiveuses. Elles étaient deux, toujours deux ensemble, comme les frères siamois. L'une ne venait pas sans l'autre. Toutes deux vieilles et ridées, mais robustes travaillées et la langue agile. L'une s'appelait Rosette, l'autre Louise. Toutes deux veuves et mères de famille, elles s'étaient instituées lessiveuses après le mariage de leurs enfants. Elles lavaient le linge de tout le village ou presque.

La fontaine était leur royaume. Il fallait les voir tirer de la seille les lourds draps de grosse toile, les savonner et les rincer puis, d'une brusque lancée, les envoyer plonger dans l'eau claire près du goulot. Il fallait les entendre. Leurs langues, pas plus que leurs bras, ne connaissaient la lassitude. Jamais, avant d'avoir vu le fond du cuvier, elles n'abandonneraient une lessive ; la neige ni le froid, rien ne les arrêtait ; de l'aube

Devant une montagne de linge mouillé, la ménagère, victime de la « purée de pois » se fondait en lamentations :

Comment faire avec toute cette lessive ? On ne peut pourtant pas sécher cinquante draps sur le fourneau ! ... Et tout le reste ! J'ai suspendu les couleurs au galetas... tout est rempli ! Et ce brouillard qui va durer jusqu'à quand ? ... C'est à en perdre l'envie d'être propre ! ...

Il y a des hommes qui ne s'émeuvent qu'assez peu des préoccupations ménagères de leur moitié. Auguste n'était pas de ceux-là.

Après deux ou trois jours d'attente sous la brume, il sortit un matin son char de la remise. Avec l'aide de son fils, il fixa solidement le grand cuvier sur les bancs. Toute la lessive y reprit place. On chargea à côté les seilles, les cordes et tout l'attirail indispensable ; on joignit les vaches qu'on attela au timon et hop ! en route pour le pays du soleil.

Un kilomètre ou deux de montée assez raide et ce fut l'apothéose. Quelle splendeur ! Du Sântis au Salève, la chaîne des Alpes émergeait d'un océan de brumes. Il faisait chaud, il faisait bon. L'ami Louis, obligamment, offrit comme supports les arbres de son verger. Auguste enleva son paletot, détela les vaches qui aussitôt commencèrent à brouter, et se mit à tendre les cordes. Une heure après, un joyeux pique-nique réunissait toute la famille, pendant que la lessive se balançait doucement au bon soleil.

Le soir, tout était sec, rentré, rangé, attendant la repassage. Et Madame Louise, contant la chose à sa voisine, lui confiait :

Il n'y a pas à dire... mais, quelquefois, les hommes ont du bon !

Communiqués

Conférences à la chapelle Ebenezzer

La fête d'inauguration de la salle rénovée a remporté un plein succès et a répondu beaucoup de joie. Cette semaine, la population de langue allemande de notre ville aura l'occasion d'entendre des causeries vivantes et saisissantes de M. F. Schärer, pasteur jeune et averti de l'Eglise méthodiste de Lausanne.

Ces messages transmettront à l'auditoire le bagage indispensable au voyage terrestre. Chacun y trouvera son compte, les jeunes en particulier.

LA BELLE OCCASION

La voiture que vous recherchez se trouve au parc le plus complet de la région. Francis Rochat, Automobiles, Neuchâtel et Saint-Blaise, tél. 5 59 94 et 7 55 44. Essais sans engagement. Facilités de paiement.

CORTAILLOD Conseil général

Le Conseil général s'est réuni le vendredi 10 octobre sous la présidence de M. Gaston Fochon. En séance publique, le dernier donne connaissance de la lettre de démission de M. Roger Burn (soc.), conseiller général.

Vente de terrain. — La vente d'une parcelle de terrain de 1199 m², située aux Tallois, à MM. Pellegrini et Indrini, pour le prix de 5 fr. 20 le m² est approuvée.

Constitution d'un droit de superficie. — Il est créé en faveur de l'Electricité neuchâteloise S. A. un droit de superficie sur l'arlicole 3929 du cadastre de Cortaillo, propriété du Fonds des ressortissants, où se trouve la nouvelle station de transformation du Bas-de-Saïchet.

Correction d'une limite de vigne. — La direction des domaines, d'entente avec MM. Constant Pochon et Jean Mühlmatter, a envisagé une correction de la limite des vignes communales au parcellet des Rondinières, ceci spécialement dans le but d'éviter de fausses lignes. Cette transaction est admise par le Conseil général.

Ratification de dépenses. — Le Conseil communal a dû entreprendre d'urgence la réparation du clocheton du collège, par lequel l'eau s'infiltrait dans la cage d'escalier. La dépense a été de 2604 fr. 70. Elle est ratifiée.

À l'occasion des travaux de réfection du clocheton, les mauvais état de la cheminée du chauffage central du collège est apparu. L'origine de cette dégradation fut un feu de cheminée qui éclata vers la fin de la guerre. La Chambre cantonale d'assurance a pris à sa charge la moitié de la dépense. Le pain incombant à la commune est de 2294 fr. 40. Elle est également approuvée.

Demandes de crédit. — Un crédit de 4500 fr. est voté pour la réfection des façades et l'installation de l'eau chaude à l'hôtel de Neuchâtel.

Un deuxième crédit de 13 000 fr. sera consacré à l'électrification des cloches de l'église, et à la consolidation du clocher.

Enfin, une somme de 12 000 fr. couvrira le coût des travaux des services électriques occasionnés par le déplacement du transformateur de l'Electricité neuchâteloise au Bas-de-Saïchet. Le projet comporte la jonction des réseaux Chaméaz et Villades-Prés. Il aura pour conséquence de supprimer la station de transformation de cette maison, et d'amener dans ce quartier le fil pilote pour le contrôle des compteurs, et le fil pour l'allumage automatique des lampes de rues.

Divers. — Une pension complémentaire de retraite est allouée au garde forestier qui a démissionné récemment après 3 1/2 ans de service.

La motion du groupe libéral ayant pour objet la nomination d'une commission des travaux publics est acceptée. Cette commission sera formée de MM. W. Dubois, O. Maumary, E. Flückiger, J.-P. Mentha, G. Pochon, Fr. Bojet et J.-P. Schild.

Le Conseil décide de changer le nom de la rue des Dratzes, qui s'appellera dorénavant rue des Courtis ; le chemin des Jardins deviendra le chemin des Dratzes.

CORNAUX Conseil général

(c) Notre Conseil général présidé par M. Georges Droz a tenu deux séances au cours de cette première quinzaine d'octobre.

Toutes deux avaient pour objet la vente de deux parcelles de terrain appartenant au fonds des ressortissants à M. Max Kaspar, ingénieur à Cornaux, soit le « Pré Jarroz » d'une superficie de 2430 m² au prix de 40 ct. le m², destiné à devenir terrain industriel; la deuxième « A Tronchat », parcelle de 2970 m² au prix de 1 fr. 20 le m², sur laquelle seraient édifiées quatre maisons locatives, ces deux parcelles joignent la route Neuchâtel-Bienne.

Le rapport du Conseil communal soulignait avec juste raison que le développement et l'avenir du village était en jeu et qu'il importait d'amener selon l'image populaire « de l'eau au moulin » en favorisant l'implantation d'une industrie sur le territoire communal.

La vente de la deuxième parcelle plantée d'une soixantaine d'arbres fruitiers donna lieu à un débat intéressant ; au terme de celui-ci le Conseil général vota une proposition demandant au Conseil communal de s'approcher de l'acquéreur afin d'avoir des garanties qu'il serait bâti des maisons locatives sur ce terrain. Quant au « Pré Jarroz », situé entre Cornaux et Cressier, il importe pour la commune, avant de passer l'acte de vente, de déterminer et de réserver pour l'avenir le point d'eau qu'avait décelé à l'époque l'abbé Mermet, sourceur de célèbre mémoire.

Lors de la deuxième séance, le Conseil communal qui avait fait diligence, souleva au Conseil général un acte de promesse de vente, lequel stipulait entre autre que la commune se réservait un droit de réméré si les maisons locatives n'étaient pas bâties dans un laps de temps de deux ans.

Au vu des garanties solides présentées, le Conseil général vota à l'unanimité l'arrêté autorisant le Conseil communal à vendre la parcelle « A Tronchat » pour le prix de 3500 fr.

Divers. — En dernier lieu, le Conseil général invite le Conseil communal à solliciter de l'Administration des P.T.T. l'installation d'une cabine téléphonique publique au centre du village et à demander au service des ponts et chaussées de l'Etat l'arasement de la banquette bordant la route depuis la croisée de la gare au carrefour du temple, ceci pour faciliter la circulation des usagers des C.F.F. particulièrement.

CARNET DU JOUR

Théâtre : 20 h. 30, « Le venin », d'Henri Bernstein. Cinémas Rex : 20 h. 30, Clochemerle. Studio : 20 h. 30, Le garçon sauvage. Apollo : 15 h. et 20 h. 30, O. K. Nôcon. Palace : 20 h. 30, Les deux vérités.

BEVAIX Conseil général

(c) Le Conseil général s'est réuni vendredi sous la présidence de M. Clément Fivaz. Notre gare des C.F.F. a fait tout particulièrement l'objet de cette séance. Un crédit de 1500 fr. est accordé pour l'étude d'un passage sous-voie des C.F.F. au lieu dit « La Sagne ». Puis, une participation financière de la commune à la construction d'un abri pour les voyageurs devant stationner sur le quai 2 en attendant le départ des trains, est prise en considération ; il en est de même pour la construction des W.-C. dont les anciens laissent beaucoup à désirer.

Toutefois, le Conseil général ne veut pas engager et c'est seulement un accord de principe qui est voté. L'assemblée devra encore ratifier ultérieurement le montant de la part qui sera fixé par les C.F.F. On sait que depuis longtemps la question de la suppression du passage à niveau de la gare se pose ; déjà plusieurs projets ont été étudiés.

Un projet relatif aux frais d'introduction du courant triphasé dans les immeubles est présenté, et adopté avec quelques modifications.

Dans les divers, plusieurs points sont soulevés, entre autres celui de l'entretien des routes. Il faut également envisager le choix d'un emplacement pour le dépôt des déblais provenant de la décharge publique.

Concours du Syndicat d'élevage bovin du Val-de-Ruz « Montagne » à Pertuis

Taureaux avec cahier fédéral 88 points : « Nero », Edouard Racheter ; 86 : « Victor », Alexandre Maurer ; 85 : « Rolf », Alfred Howald ; « Kobi », Albert Soltermann ; « Beat », Alcide Schneider ; 84 : « Kurt », Henri Maurer ; « Simplon », René Hoffmann ; « Aepeler », Jean Oppiger ; 83 : « Alarne », Fritz Sommer ; « Glück », Frédéric Christen.

Taurillons avec cahier fédéral 87 points : « Elger », Armand Buffat ; 84 : « Sultan », Alfred Ducommun ; « Peter », René Hoffmann ; « Markus », Fritz Sommer ; 83 : « Beat », Alfred Howald ; « Siegfried », Jean Oppiger.

Vaches anciennes 91 points : « Zuzi », Edouard Racheter ; 90 : « Bertha », Charles Singé ; 89 : « Tacon », Henri Maurer ; « Couronne », Edouard Racheter ; « Falk », Edouard Racheter ; « Heidi », Alexandre Maurer ; 88 : « Agathe », Charles Singé ; « Jeannette », Alexandre Maurer ; « Mens », Edouard Racheter ; 87 : « Meye », Fritz Sommer ; « Lotte », Charles Singé ; « Gemgi », Edouard Racheter ; « Coquette », Edouard Racheter ; « Tulipe », Fritz Sommer ; 86 : « Pâquerette », Charles Singé ; « Princesse », Philippe Morthier ; « Berna », Alexandre Maurer ; « Jeannette », Armand Buffat ; « Idylle », Charles Singé ; 85 : « Charlot », Edouard Racheter ; « Narcisse », Frédéric Vauthier ; « Jeannette », Armand Buffat ; « Taconne », Charles Singé ; « Mirette », Philippe Morthier ; « Edelweiss », Edouard Racheter ; « Lüste », Ernest Studer ; 84 : « Bouquet », Frédéric Christen ; « Mélanie », Edouard Racheter.

GERNIER Affaires scolaires

(c) Sous la présidence de M. Alphonse Droz, la commission scolaire s'est réunie mardi soir.

Le projet de budget pour l'instruction publique en 1953 est adopté.

La question de la vaccination contre la tuberculose, à titre volontaire, auprès des élèves âgés de 14 à 15 ans, a été réexaminée et décidée. Il sera procédé pour la première fois au cours de 1953.

La commission de l'école ménagère estime que l'école ne répond plus aux exigences du jour. Elle demande que la réfection des locaux et la modernisation de l'école soient envisagées. Il a été pris acte de cette requête.

Un projet, avec devis, sera soumis à l'autorité communale. Mme Gilbert Favre ayant donné sa démission de membre de la commission, elle sera remplacée au printemps prochain.

Les comptes de la Fête de la jeunesse organisée en juillet dernier, qui bouclent par une dépense de 491 fr. 60, ont été adoptés.

En fin de séance, il a été donné connaissance de l'absence pour cause de maladie du directeur de l'école secondaire intercommunale. Durant cette période, la direction sera assumée par M. Alphonse Droz, vice-président de la commission de cette école.

Vaches nouvelles

88 points : « Eourel », Alexandre Maurer ; « Bouquet », Henri Maurer ; 87 : « Jeannine », Jules Berret ; « Blösch », Louis Steiner ; 86 : « Lusti », Edouard Racheter ; « Kroni », Edouard Racheter ; 85 : « Ficht », Frédéric Christen ; « Charmanotte », Henri Maurer ; « Blondino », Henri Maurer ; « Boulette », René Hoffmann ; « Blummi », Fritz Sommer ; « Charmante », Edouard Racheter ; « Freudi », Jules Perret ; « Vreni », Frédéric Vauthier ; « Amazone », Louis Steiner ; 84 : « Berger », Henri Maurer ; « Brunette », Henri Maurer ; « Chouquette », Jean Oppiger ; « Bérgère », Jules Perret ; « Fauvette », Fritz Sommer ; « Fleurette », Louis Steiner ; « Trudy », Louis Steiner ; 83 : « Gironde », Louis Steiner.

Génisses nouvelles 87 points : « Sophie », Alexandre Maurer ; « Vega », Ernest Studer ; 85 : « Tulipe », Charles Singé ; « Sabine », Charles Singé ; « Emmy », Charles Singé ; « Jeannette », Jules Berret ; « Noisette », Fritz Sommer ; « Gâbel », Charles Singé ; « Alouette », Henri Maurer ; 84 : « Tulipe », Ernest Studer ; « Linotte », Armand Buffat ; 83 : « Mignonne », Edouard Racheter ; « Adler », Edouard Racheter ; « Sabine », Alfred Howald ; 82 : « Réséda », Charles Singé ; « Midy », Frédéric Christen ; « Blucette », Georges Evard ; « Pâquerette », Henri Maurer ; « Tulipe », Frédéric Vauthier ; « Réveil », Jules Perret ; « Narcisse », Armand Buffat ; « Fleurette », Fritz Sommer ; « Nelly », Armand Buffat ; 81 : « Rougette », Charles Singé ; « Rita », Philippe Morthier ; 80 : « Myrtille », Fritz Sommer.

# VEL\* fait merveille pour la lingerie délicate

\* Plus besoin de frotter, ce qui use les tissus, plus de dépôt calcaire qui détruit les fibres. Plus de couleurs ternes! Fr. 1.—, 2.50 et 5.50; en vente partout.

Grâce à son merveilleux pouvoir détersif, VEL fait tout le travail en ménageant les tissus au maximum!

Colgate-Palmolive S. A. Zurich



## Démonstration Scholl

Mercredi 22 et jeudi 23 octobre  
9 h. - 12 h. et 14 h. - 17 h.

### Visite gratuite de vos pieds

Une démonstration spéciale aura lieu mercredi et jeudi prochains. Un expert très qualifié de l'institut SCHOLL, à Zurich, sera présent dans mon magasin où il donnera gratuitement conseils et renseignements à toute personne souffrant des pieds.

Pour vos maux de pieds, vos cors, durillons, oignons, orteils déviés, pieds faibles, fatigués ou douloureux, c'est une occasion unique dont vous devriez profiter.

Ne manquez pas de visiter la démonstration SCHOLL pour le confort des pieds.



## BELLE BLOUSE

en Flanelle mixte façon moderne

tailles 40 à 48

# 19.90

Arrivage journalier des Dernières Nouveautés

GRANDS MAGASINS

# AUX Armourins

NEUCHÂTEL

### COUVERTS DE TABLE JEZLER

Argent 800/000  
Tous les modèles

Métal argenté 90 gr.  
Christoffe, Berndorf, Wellner, WMF, OKA, Wilkens, etc.

VENTE PAR ABONNEMENT, MODELES RESERVES

N'attendez pas au dernier moment pour passer vos commandes de fin d'année.

**H. VUILLE**  
bijoutier - orfèvre  
NEUCHÂTEL TEMPLE-NEUF 6

### Evitez les Refroidissements!

Contre l'enrouement, la toux, voire le rhume, sucez régulièrement quelques pastilles de Formitrol: Formitrol prévient les refroidissements.

Depuis 44 hivers, le Formitrol, d'un goût agréable, est le prophylactique éprouvé de millions de personnes. Sucez aujourd'hui du Formitrol pour échapper au refroidissement de demain.

Etes-vous en péril de contagion? Usez de précaution!

## FORMITROL

Pharmacies et drogueries **WANDER** Tube de 30 pastilles fr. 1.55

## CLOCHERLE

une histoire gaie!

### Faites une provision de gaieté

pour l'hiver, en achetant « Clocherle », le Beaujolais authentique, avec plomb de garantie

En vente chez:

KOHLER	WYSS Paul
CERUTTI	JORNS
STUDER	JENNY-CLOTTU
PLANAS	GALLUSSER
MASSARD	WEBER, Maladière
TSCHUMI, Peseux	STOECKLI, Pourtalès

Représentation: **Jordan**

### Un saucisson...

Goûtez ceux de la BOUCHERIE GUTMANN Avenue du Premier-Mars

A vendre **FRIGO** depuis Fr. 250.— G. QUAIN. Tél. 6 43 82, Cortallod.

A vendre un **CHIEN** épagneul breton sept mois, très beau sujet. Pedigree, E. Bourquin, Côte 81.

**Pousse-pousse** en bon état, à vendre. S'adresser à Aubert, Valangines 9. Tél. 5 65 61.

A vendre un **CANOT** en aluminium, quatre places, avec moteur « Mercury » 10 CV, le tout à l'état de neuf. Vitesse maximum 40 km. à l'heure. S'adresser à A. S. Chappuis, Maillefer 10, Neuchâtel.

« Meccano » tous modèles et pièces détachées chez **PORRET-RADIO** SPECIALISTE Sevon, NEUCHÂTEL

# Ravioli Hero aux oeufs

Qualité Lenzbourg

Les meilleurs de tous... la grande boîte seulement **210** moins l'escompte

FEUILLETON de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

## Tragique énigme

par 30 **Jean JOSEPH-RENAUD**

— Un aussi admirable superdétective, monsieur Lodès, n'a pas besoin qu'on le renseigne. Il sait tout!

— Je vous assure, jeune homme, que ce n'est pas l'instant de plaisanter!

— C'est toujours l'instant de plaisanter!

— Eh bien! comme après tout, je n'ai pas à vous faire parler, mais simplement à vous remettre aux autorités compétentes, je vais téléphoner à la gendarmerie de Ville-d'Avray que je vous tiens... Elle enverra aussitôt un brigadier et deux ou trois hommes. Et j'aurai gagné la prise grasse attribuée à votre capture. Il ne me restera plus qu'à faire reconduire Mlle Fanny Rollet, en automobile, rue de Turenne, et à m'excuser à nouveau d'avoir dû lui faire passer ici cette soirée. Je lui offrirai une gentille compensation pécuniaire qu'elle acceptera... Oui, qu'elle acceptera, monsieur, parce qu'à la suite de certaines ré-

vélations que je lui ai faites, elle m'a paru bien désillusionnée sur votre compte. Fauque, téléphone à la gendarmerie!

Alors, Fanny, d'un ton extrêmement ému:

— Auparavant, monsieur Lodès, permettez-moi de dire à M. Jean Chalonnat quelques paroles...

— Certes! bien que cet assassin ne mérite pas cela!

— Jean, je n'ai jamais cru à votre culpabilité. Je vous ai défendu contre tout le monde, je vous ai aidé à échapper à la police. Tout à l'heure même en vous voyant ici j'ai répondu à votre étreinte... Mais cet après-midi, les arguments dont, après m'avoir, bien malgré moi, amenée ici, M. Lodès s'est servi pour me démontrer que vous seul aviez pu commettre ces deux meurtres, m'ont vivement impressionnée... Maintenant, je doute de votre innocence.

En détournant les yeux, il répondit avec brusquerie:

— Vous avez eu tort, voilà tout... Voyons, Jean, vous devez pouvoir vous disculper immédiatement. Dans ce cas, M. Lodès nous remettra tous deux en liberté.

— Je n'ai rien à dire.

— Moi, j'ai cru en vous! Je me suis compromise pour vous! Me voilà arrêtée à cause de vous. J'aurai à répondre devant les tribunaux de l'aide que je vous ai apportée. On me poursuivra comme votre complice. Aussi, je vous en conjure, Jean,

je vous ordonne de dire la vérité!

— Je ne répondrai qu'au juge d'instruction!

Fanny le visage contracté de colère, s'approcha de Jean:

— Vous ne vous serez pas joué de moi impunément, monsieur! Et d'autre part, je ne veux pas que celui que j'ai cru aimer monte sur l'échafaud!

Soudain, elle éleva un revolver et elle fit feu deux fois sur Jean, qui tournoya sur lui-même et tomba lourdement sur le parquet.

Puis, en poussant un cri d'horreur, elle se précipita dans l'escalier.

— Elle l'a tué! Rattrapons-la!

cria Lodès en s'élançant à sa suite, accompagné de ses deux agents, tandis que Fauque se penchait sur Jean.

Aveuglés par l'ombre épaisse du jardin, ils coururent dans l'allée qui conduisait à la grille.

Lodès et l'un des agents ne rencontrèrent personne. En vain continuèrent-ils la poursuite dans le chemin de traverse.

L'autre agent fit le tour du parc et aperçut une silhouette féminine qui s'enfuyait!

Il allait la saisir quand, ceinturé de côté, comme au football, il fut jeté violemment sur le sol.

Toutes les recherches des trois hommes furent vaines.

Ils revinrent à la maison.

La femme leur échappait mais ils tenaient l'homme. S'il n'était que gravement blessé, il avouerait avant

de mourir, et par écrit; ils sauraient l'y contraindre! Et la prime serait gagnée!

Qu'il vive une heure et l'affaire était réussie!

Mais ce fut Fauque, et Fauque seul, qu'ils trouvèrent étendu à terre, à demi évanoui, reprenant conscience.

Quant à Chalonnat, il avait disparu!

— Il n'était pas du tout blessé, raconte Fauque péniblement. Comme je me penchais sur lui, il m'a donné un coup sur la mâchoire à assommer un bœuf. Il a dû filer derrière vous!

— Comment? Pas blessé? Mais les deux coups de feu qu'elle lui a tirés?

— Regarde le revolver!

Lodès ramassa le revolver; les quatre cartouches qu'il contenait encore n'étaient chargées qu'à blanc!

— Ils avaient répété ça d'avance! Pour s'être fichus de nous, ils s'en sont bien fichus! Mais tout n'est pas fini. Vite en auto! Nous allons les rattraper!

Mais tous leurs efforts réunis ne purent contraindre l'auto à démarrer! Elle était vide d'essence? Le gicleur était-il bouché? Ils ne purent découvrir la panne.

Lodès ne manquait pas de ténacité. Jamais il ne se reconnaissait vaincu.

— Poursuivons-les à pied. Ils ne peuvent encore être loin.

Ils coururent puis, essouffés, marchèrent jusqu'à la gare de Sèvres-Ville-d'Avray. Vainement!

Ils revinrent, suants, exténués, furieux.

Fanny et Jean avaient pris le chemin contraire: celui de Versailles, prévoyant bien qu'on ne les poursuivrait pas dans cette direction. Comment imaginer que des fugitifs ne se précipiteraient pas vers la gare la plus proche, qui était celle de Ville-d'Avray, dans le sens opposé?

Au bas de la côte de Picardie, ils hélèrent une auto de louage qui rentrait à Versailles et se firent conduire à la gare des Chantiers où un train omnibus venant de Dreux allait partir pour Paris-Montparnasse.

Dans l'affreux wagon de grande banlieue, sous la lueur sautante du lumignon infâme, ils rirent aux dépens de l'Agence Lodès.

Ils m'ont saisi, ce matin, aussi vite et nettement que vous avez enlevé Rzi. J'étais aux Champs-Élysées. Une auto fermée s'arrête. Un monsieur fait signe qu'il a quelque chose à me dire. Je m'approche, deux mains me saisissent et, brusquement, me précipitent dans la voiture. J'ai crié mais le chauffeur et les deux hommes dans la voiture affectaient de se tordre de rire. Ainsi des passants curieux auraient pu croire qu'il s'agissait d'une plaisanterie. Et puis, les gaillards eurent vite faits de m'appuyer un foulard sur la bouche!

« A Ville-d'Avray, ils furent courtois, ils s'excusèrent d'avoir dû s'emparer de moi afin de s'emparer de vous. Ils me promirent de sérieux

dédommagements pécuniaires. Ils acceptèrent d'aller porter à un bureau de poste de Paris un pneumatique pour mes parents. Je me doutais bien, qu'ils y ajouteraient, à votre intention quelque chose qui vous ferait venir. »

— Heureusement, ma Fanny, que nous avions prévu depuis longtemps ce cas... et que nous avions répété à diverses reprises toute cette scène! Quand je vous ai serrée dans mes bras, je vous ai vite passé le revolver chargé par moi-même à blanc, cet après-midi, soigneusement.

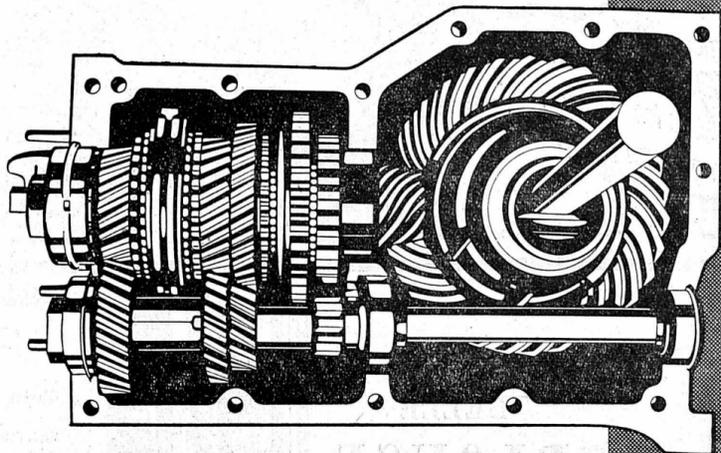
— Ma seule émotion a été la crainte de m'esclaffer lorsqu'il a fallu que je vous demande, théâtralement, des preuves de votre innocence!

— Ma chute par terre a-t-elle été vraisemblable? J'y ai été de bon cœur, mes genoux et mes coudes sont écorchés.

— Epatante, votre chute, Jean! Un instant, j'ai eu peur! Voyez-vous qu'il soit resté une cartouche à la place du revolver?

— Quand Fauque s'est penché sur moi, son visage était candidement offert. Il m'a suffi d'un léger cross sur la mâchoire. Ensuite, j'ai descendu l'escalier. Je suis allé dans le jardin juste à temps pour vous délivrer du type qui courait après vous et allait vous saisir. Quant à leur auto, elle leur coûtera cher de réparations!

(A suivre)



## Sensationnelles innovations sur la VW !

Lorsque des innovations apportées à la VW sont officiellement annoncées, l'initié sait qu'il doit s'agir de réalisations vraiment particulières. Car, depuis le lancement de la VW sur le marché automobile, ses techniciens ont sans cesse œuvré au perfectionnement de la géniale construction du professeur Porsche, sans qu'il ait été fait, pour autant, beaucoup de bruit autour de leurs innovations. Plus de 400 modifications de toutes sortes ont été ainsi conçues, éprouvées et introduites discrètement au cours de ces dernières années.

Mais aujourd'hui, la VW présente des améliorations telles, qu'elles méritent d'être mentionnées. L'une d'entre elles répond à un désir souvent exprimé dans les cercles d'automobilistes et plus spécialement par les dames : la synchronisation des vitesses. Elle est maintenant réalisée sur le modèle de luxe de façon parfaite et selon une nouvelle conception. En effet, le mécanisme « synchromesh » de la VW permet de changer de vitesses, non seulement sans le recours au double débrayage, mais de plus avec une aisance et une rapidité jusqu'ici inconnues.

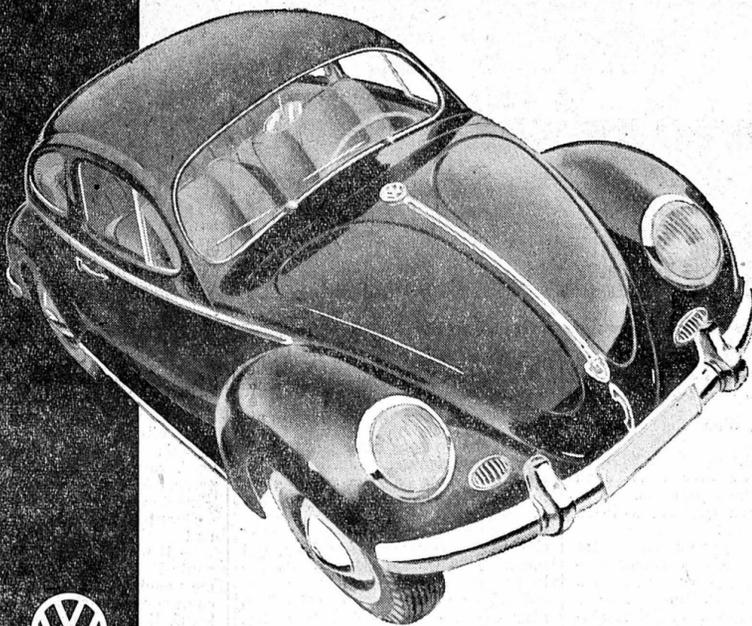
Autres innovations sensationnelles : le fonctionnement silencieux de la VW, rappelant celui de la voiture américaine, par suite du montage des éléments carter - boîte à vitesses - pont arrière sur blocs de caoutchouc et du traitement spécial du groupe moto-propulseur ; la nouvelle suspension améliorant encore la tenue de route de la VW, pourtant déjà si remarquable, tout en lui conférant un supplément de confort très appréciable. Parmi les 36 autres perfectionnements, citons aussi : le carburateur inversé avec pompe d'accélération, d'où changement des vitesses plus souple et reprises plus rapides ; pneus à basse pression ; tableau de bord plus luxueux ; nouveau volant ; volets d'aération réglables sur les glaces avant ; nouveau tissu de rembourrage, etc.

Malgré ces importants perfectionnements, le prix de la VW reste inchangé.

Limousine, modèle de luxe, Fr. 6710.-  
y compris chauffage et dégivreur.

Plus de 100 agences en Suisse se  
réjouissent de pouvoir présenter à  
tous les amis de la VW le modèle  
doté des derniers perfectionnements.

Agences VW en Suisse romande, garages :  
Brigue-Naters : E. Schweizer. — Bulle : F. Gremaud. — Cortaillod : A. Bindith. — Cuarnens : J. Chappuis. — Delémont : Le Ticle S.A. — Dürdingen : M. Boschung. — Fribourg : A. Gendre. — Genève : Ch. Hoffer et Fils ; M. Desjacques ; Cornavin S.A. ; du Tourisme, Versoix. — La Chaux-de-Fonds : Sportfng. — Lausanne : de Montchoisi S.A. ; Zahnd, Stade de Vidy ; de l'Ouest, Jaquemet Frères ; W. Obrist, Bellevaux. — Le Noirmont (J.B.) : Aubry. — Les Bioux : Gaston Rochat. — Martigny : Balma. — Monthey : G. Guillard. — Moudon : O. Kormann. — Neuchâtel : Patthey et Fils. — Peseux : E. Stram. — Rolle : Sirca S.A. — Romont : H. Krucker. — Sierre : A. Antille. — Vevey : J. Herzig. — Viège : Staub. — Ville-neuve : J. Moret. — Yverdon : Schiumarini S.A.



Agence générale : AMAG, Schinznach-Bad.

- Le nouveau mécanisme synchromesh
- permet de changer de vitesse avec une
- facilité et une rapidité inconnues,
- sans le recours au double-débrayage.

En principe, la ligne familière de la VW n'a pas été touchée. Elle est toutefois rendue plus harmonieuse par les encadrements de vitres chromés, les pare-chocs plus élégants et plus puissants et par les ailes surbaissées. L'usine a renoncé délibérément à apporter de fréquentes modifications extérieures, sans valeur technique, qui démoderaient les voitures des années précédentes. Déjà par loyauté à l'égard des nombreux propriétaires de VW et compte tenu de la ligne de la VW qui peut être considérée comme un modèle de carrosserie moderne.

C'est intérieurement que la VW se rajeunit et de telle façon que les propriétaires d'anciennes voitures puissent toujours adapter sur leur véhicule la plupart des améliorations techniques. La faculté leur est ainsi donnée de le moderniser sans cesse, certitude réconfortante autant pour les acheteurs de VW d'hier que pour ceux d'aujourd'hui ! — D'innombrables raisons, toujours plus considérables, militent en faveur de la 6 CV. VW !

**TEINTURERIE**  
*Oercht*

**NETTOYAGE A SEC**  
**STOPPAGE D'ART**  
Réparations de vêtements  
Rue du Seyon 5 bis Neuchâtel Tél. 5 22 40

Le nouveau tapis

**CASAR**

toutes grandeurs

en pure laine, obtient un réel succès en raison de son prix avantageux.

**SPICHIGER**

6, Place-d'Armes  
Tél. 5 11 45

Stoppage artistique et invisible de vos vêtements civils et militaires (accrocs, dégâts de mites, brûlures)

*Kessler*  
SERVICE RÉPARATIONS

Terreaux 7, 1er étage (ascenseur)

**Graphologie**  
**Chiroplogie**

Lignes de la main

Conseil

Mme H. JACOT, chemin des Valangines No 21 Neuchâtel

Reçoit sur rendez-vous, tél. 5 66 58

Une  
**canadienne**  
teinte brune de bonne qualité

**Coopérative du vêtement**

Grand-Rue 6  
1er étage

**M. Dubois**

Horlogerie

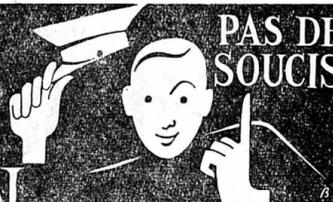
→ Réparations → Vente

Outils pour horlogers et toutes réparations d'horlogerie. Rue J.-J.-Lallemand 5, face au collège de la Promenade

Bien manger à Neuchâtel ?  
La question ne se pose plus...

**les Salles**

Le centre gastronomique au cœur de la vieille ville. Tél. 5 20 13



**NOUS SOMMES LÀ**

**R. KESSLER**  
**AUTO-MOTO-ECOLE**

NEUCHÂTEL-ORANGERIE 4 - TÉL. 5 44 42  
SAINT-BLAISE-GARAGE VIRCHAUX & CHOUX

Le spécialiste de la radio

**Radio Melano**  
L'Opéra, Flandres 2 Neuchâtel

Réparation - Location - Vente  
Echange de tout appareil

Se rend régulièrement dans votre région

Stoppage artistique

**Stoppage invisible**  
sur tous vêtements, habits militaires, couvertures de laine et nappages. Livraison dans les 24 heures

Temple-Neuf 22 **Mme LEIBUNDGUT**  
(Place des Armourins) NEUCHÂTEL Tél. 5 43 78  
Expéditions à l'extérieur

Ferblanterie  
Inst. sanitaires

Pour tous vos travaux, une nouvelle adresse :

**Georges SYDLER**

Ferblantier-appareilleur diplômé

Atelier : Tertre 30, tél. 5 63 93  
Domicile : rue Matile 28, tél. 5 15 15

**Vélos**

Une maison sérieuse  
Pour l'entretien de vos bicyclettes

Vente - Achat - Réparations

**G. CORDEY**

Place Purry 9 - Ecluse 29 - Tél. 5 34 27

**CARRELAGES**  
**MAÇONNERIE**

**BÉTON ARMÉ**  
Travaux neufs - Réparations

**F. INDUNI et FILS**

Parcs 5 et 101 Tél. 5 20 71



**TEINTURERIE**  
**PRESSING DU MARCHÉ**  
Nettoyage à sec

PLACE PURRY - TEL. 5 25 52

**POTAGER**  
**JUBILE** *Maxim*

Un matériel de choix, un émailage résistant aux acides, un four étanche plaqué nickel, des cercles de plaques en acier inoxydable, des commutateurs éprouvés assurent un long usage du potager Jubilé Maxim, le potager électrique le plus récent sur le marché.

*Maxim* S.A. AARAU

**PRÊTS**

Office de Crédit Sallaz à Versoix (Genève).

**LOCATION**  
**MACHINES**  
**À LAVER**

Tél. 8 23 76

Le centre gastronomique  
Le rendez-vous des affaires

*Restaurant*  
**Strauss**

SALLE À MANGER AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE  
TEL. 5 10 85 M.H. JOST NEUCHÂTEL

**la prairie**

son assiette sur le pouce à Fr. 2.-

Rôti braisé mariné  
Gnogni  
Salade aux choux blancs

A LOUER

**machines**  
**à laver**

Fr. 7.- par jour  
Tél. 6 30 39



**BEAU-RIVAGE**

Ses menus soignés à prix fixes  
Ses spécialités de saison (gibier)  
Ses assiettes « express »  
à partir de Fr. 1.80

# LA VIE NATIONALE

# DERNIÈRES DÉPÊCHES

## L'Union suisse des paysans en faveur de la hausse du prix du lait

BROUGG, 20. — Le Comité directeur de l'Union suisse des paysans a examiné, au cours de sa dernière séance, la situation économique défavorable de l'agriculture, résultant de la pénurie de fourrages à la suite des conditions atmosphériques anormales de l'été et de l'augmentation de l'accroissement constant des frais de production. Il a décidé d'appuyer la revendication de l'Association centrale suisse des producteurs de lait d'augmenter d'un centime le prix du lait.

En outre, des efforts seront déployés, en collaboration avec la Communauté d'action suisse des paysans des montagnes, l'Association des producteurs de bétail d'abattage et des organisations d'élevage de bétail, afin d'améliorer, par tous les moyens, le marché du bétail. En outre, le comité demande de bétail de boucherie indigène, les importations de bétail d'abattage et de viande soient suspendues.

## L'affaire du Casino de Montreux

**Un communiqué du juge d'instruction cantonal**

MONTREUX, 21. — Le Juge d'instruction cantonal communique que l'enquête instruite par le juge informateur de Vevey sur des faits qui se sont produits au Casino de Montreux a révélé l'existence de graves infractions à l'ordonnance du Conseil fédéral du 1er mars 1929 concernant l'exploitation des jeux dans les kursalas, ainsi que des délits réprimés par le code pénal. Elle a amené l'implication de plusieurs personnes, notamment pour abus de confiance, gestion déloyale au préjudice de l'établissement et corruption de fonctionnaires chargés de la surveillance.

Pour augmenter la sûreté et la rapidité de l'enquête, des arrestations préventives ont été opérées conformément aux dispositions du code de procédure pénale. Elles ne seront maintenues que le temps strictement nécessaire à l'instruction de la cause.

## Bulletin de bourse

ZURICH		Cours du	
OBLIGATIONS	17 oct.	20 oct.	
8 1/2 % Fédéral 1941	101.10	101.10	—2d
8 1/2 % Féd. 1948, avril	104.10	104.10	—
3 % Fédéral 1949	101.60	101.60	—
3 % F.E. 1908, diff.	104.10	103.85	2d
8 % C.F.P. 1938	101.20	101.35	—

ACTIONS			
Union Banques Suisses	1090.	1087.	—
Société Banque Suisse	910.	912.	—
Crédit Suisse	927.	926.	—
Electro Watt	867.	865.	—
Mot. Col. de Fr. 500.	787.	785.	—
S.A.E.G. série I	91.50	91.	d
Italo-Suisse, priv.	93.	93.	d
Réassurances, Zurich	7425.	7435.	—
Winterthur Accidents	5150.	5175.	—
Zurich Accidents	8350.	8350.	—
Aar et Tessin	1180.	1185.	d
Saurer	1002.	1005.	—
Aluminium	2270.	2270.	—
Bally	808.	805.	—
Brown Boveri	1110.	1110.	—
Fischer	1150.	1150.	d
Lonza	980.	975.	d
Nestlé Alimentaria	1180.	1185.	d
Salzmann	2100.	2100.	d
Bale	90 1/2	91.	—
Pennsylvania	81 1/2	81 1/2	—
Italo-Argentina	27.	27.	—
Royal Dutch Cy	359.	363.	—
Sodeo	29.	27 1/2	—
Standard Oil	319 1/2	317.	—
Du Pont de Nemours	365.	366.	d
General Electric	266 1/2	273.	—
General Motors	253.	254.	—
International Nickel	186.	187 1/2	—
Kennecott	300.	305.	—
Montgomery Ward	24 1/2	24 1/2	—
National Builders	83.	88 1/2	—
Allumettes B	46.	46.	—
U. States Steel	162.	161.	d

BALE			
Clba	3020.	3020.	—
Schappe	900.	900.	d
Sandoz	3150.	3170.	—
Geigy, nom.	2970.	2975.	d
Hoffmann-La Roche (bon de Joe)	6460.	6450.	—

LAUSANNE			
B. O. Vaudoise	775.	775.	—
Crédit F. Vaudois	775.	775.	—
Romande d'Electricité	445.	445.	d
Câbleries Cossonay	2600.	2600.	d
Chaux et Ciments	1180.	1180.	d

GENÈVE			
Amerosec	132 1/2	132 1/2	—
Aramayo	9 1/2	9 1/2	—
Charleroi	34.	34.	d
Gardy	195.	195.	d
Physique, porteur	289.	289.	—
Sécheron, porteur	495.	495.	o
B. K. F.	258.	258.	—

## Bourse de Neuchâtel

ACTIONS		17 oct.		20 oct.	
Banque Nationale	780.	780.	—	780.	—
Crédit F. Neuchâtel	705.	705.	—	710.	—
La Neuchâteloise a.s.g.	1090.	1090.	—	1100.	—
Câbles élec. Cortaillod	8300.	8300.	—	8400.	—
Ed. Dubied & Cie	1400.	1400.	—	1410.	—
Ciment Portland	2450.	2450.	—	2460.	—
Tramways Neuchâtel	510.	510.	—	510.	—
Suchard Holding S.A.	390.	390.	—	390.	—
Etablissements Perrenoud	550.	550.	—	550.	—

OBLIGATIONS			
Etat Neuchâtel, 2 1/2 % 1932	104.	104.	—
Etat Neuchâtel, 3 1/2 % 1938	100.80	100.80	—
Etat Neuchâtel, 3 1/2 % 1942	103.75	103.75	—
Com. Neuch.	100.90	100.90	—
Com. Neuch., 3 1/2 % 1947	101.50	101.50	—
Ch. de Fonds, 4 1/2 % 1931	102.50	102.50	—
Tram. Neuch., 3 1/2 % 1946	101.	101.	—
Klaus	101.	101.	—
Suchard	99.75	99.75	—

Taux d'escompte Banque nationale 1 1/2 %			
Cours communiqués, sans engagement, par la Banque cantonale neuchâteloise			

## Billets de banque étrangers

du 20 octobre 1952			
Achat	Vente		
France	1.05	1.08	—
U. S. A.	4.26 1/2	4.29 1/2	—
Angleterre	10.70	10.85	—
Belgique	8.20	8.40	—
Hollande	108.50	110.50	—
Italie	—	—	—
Allemagne	90.25	92.25	—
Autriche	15.25	15.55	—
Espagne	8.85	8.85	—
Portugal	14.45	14.85	—

## Marché libre de l'or

Pièces suisses	38.—/40.—
françaises	38.—/40.—
anglaises	49.—/51.—
américaines	9.—/10.—
lingots	5100.—/5250.—

Ichu non compris  
Cours communiqués, sans engagement, par la Banque cantonale neuchâteloise

## Des élections disputées à Schaffhouse

Où l'on constate que l'affaire de Rheinau n'a pas remué les esprits aussi profondément qu'on aurait pu le croire

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Dimanche dernier, le peuple de Schaffhouse a choisi son gouvernement, composé, comme à Neuchâtel, de cinq membres élus au système majoritaire.

A l'ordinaire, un tel scrutin n'a guère qu'une importance régionale. Cette année, toutefois, on en attendait les résultats avec curiosité bien au-delà des frontières cantonales, en raison d'abord de la zizanie chez les radicaux et surtout de l'entrée en lice d'un groupe indépendant qui entendait rallier les adversaires du barrage de Rheinau.

Avant de commenter les résultats, il est utile de rappeler la situation à la veille du vote.

Quatre conseillers sortants, soit les deux agrariens et les deux socialistes se représentaient aux suffrages populaires. En revanche, le seul radical de l'équipe gouvernementale se retirait. Pour le remplacer, le comité du parti fit appel à un juriste, un Schaffhouseois établi à Bâle, car aucun des quatre magistrats restant en charge n'est un spécialiste du droit. Comme les dirigeants du parti radical ne voulaient pas présenter un seul candidat à l'assemblée des délégués, ils lui soumièrent une liste de trois noms. Or, à la surprise générale, le juriste échoua et le choix des délégués se porta sur le secrétaire du parti.

L'affaire se corsa le jour où le quotidien qui est l'organe officiel, du moins officieux du parti radical schaffhouseois se révolta contre le choix du congrès cantonal, déclarant que le candidat n'avait pas les qualités indispensables à un magistrat. Ce reproche parut d'autant plus étrange que le secrétaire du parti était un collaborateur régulier du journal.

Bref, au candidat officiel, M. Mooser, on opposa non pas le juriste prôné par le comité central, mais le troisième en

liste, M. Schärer, instituteur à Neuchâtel.

En même temps, un comité pour le renouvellement démocratique du Conseil d'Etat lançait une liste de trois noms, dont deux adversaires déclarés du grand projet de construction hydro-électrique à Rheinau, encadrant le radical dissident.

Ainsi, en votant cette liste, les électeurs avaient la possibilité de se prononcer nettement contre le barrage de Rheinau.

Certes, il faut tenir compte, pour apprécier le résultat, de la répugnance qu'éprouvent les électeurs à chasser un magistrat en place auquel on ne peut rien reprocher, sinon ses idées politiques. Toutefois, en l'occurrence, les circonstances paraissent favorables à une démonstration populaire puisqu'un siège était vacant et que le parti politique qui le revendiquait était profondément divisé.

Malgré cela, l'offensive des adversaires de Rheinau a échoué. Les quatre conseillers sortants ont été réélus, comme on le prévoyait. Les deux agrariens obtiennent 8450 et 7350 voix, les deux socialistes, 8100 et 6800. Pour le cinquième siège, c'est le radical dissident qui l'emporte par 6300 voix contre 4400 au candidat officiel, tandis que les deux « indépendants » adversaires de Rheinau restent, avec 4850 et 3610 voix au-dessous de la majorité absolue qui était de 5123 voix.

On le voit, ce qui a intéressé les électeurs schaffhouseois c'est davantage la lutte entre les deux candidats radicaux qu'entre les partisans et adversaires de Rheinau. En tout cas, on ne pourra pas interpréter le scrutin de dimanche comme une manifestation de la volonté populaire contre les projets des « usiniers ». L'occasion était offerte, la majorité des électeurs n'a pas voulu en profiter. C'est du moins l'indice qu'elle ne subordonne pas tout à cette affaire. Et là, nous voulons voir un signe d'apaisement bienvenu.

## Les obsèques de René Gouzy

GENÈVE, 20. — De nombreux amis des milieux de la presse et des lettres, des membres de la Société du musée d'ethnographie, de la Société de physique et d'histoire naturelle, des vieux Bellettrien et du Cercle des anciens Africains de Genève ont rendu lundi après-midi, au temple de Plainpalais, les derniers devoirs au journaliste et écrivain René Gouzy.

Dans son sermon, le pasteur Mobbs dit en particulier tout l'intérêt que le défunt porta, dans ses voyages à travers le monde, aux missions protestantes. Puis M. Edgar Junod, directeur général de la « Tribune de Genève », à laquelle le défunt collabora pendant quarante ans, rendit également, en tant qu'ami personnel, un émouvant hommage au disparu dont il souligna les qualités d'homme de devoir et de journaliste de métier et montra l'exemple de probité professionnelle qu'il laisse à ses nombreux confrères.

M. Edmond Ganter, président de l'Association de la presse genevoise, et M. Marc Sauter, président de la Société de géographie de Genève que le défunt présida en 1947-1948, apportèrent à la famille en deuil la sympathie de leurs associations.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Plainpalais.

## M. Léon Nicole condamné à trois jours d'arrêt

GENÈVE, 20. — Le tribunal de police a rendu, lundi, son jugement dans les poursuites intentées par le Parquet de Genève à M. Léon Nicole, en son temps directeur et rédacteur en chef de la « Voix Ouvrière », pour non publication de la sentence rendue contre lui en novembre 1950 pour diffamation envers le juge Auguste Bernoud, juge à la Cour de justice, sentence qui condamnait M. Léon Nicole à 1000 fr. d'amende et à la publication du jugement dans la « Voix Ouvrière ».

Le tribunal de police a estimé que M. Léon Nicole ne pouvait se prévaloir de la décision du Conseil de direction de la « Voix Ouvrière », du 28 janvier 1951, de ne pas publier ledit jugement et qu'il avait une part de responsabilité dans la non observation de la décision de la justice en sa qualité de directeur et de rédacteur responsable de la « Voix Ouvrière ».

Pour ces motifs, le tribunal a condamné M. Léon Nicole, qui était représenté à l'audience par son défenseur, à trois jours d'arrêt sans sursis et aux frais de la procédure, les droits de la partie civile étant réservés.

Ajoutons qu'au cours d'une audience précédente du tribunal de police, M. Léon Nicole, pour sa défense, avait déclaré avoir demandé au Conseil de direction de la « Voix Ouvrière », seul propriétaire du journal, de publier le premier jugement.

# LES SPORTS

## SOUS LE SIGNE DES QUATRE « F »

## L'assemblée des délégués de la Société fédérale de gymnastique

Cette association, la plus importante et la plus typiquement suisse, a tenu ses assises en l'honneur de l'Université de Fribourg, samedi et dimanche. Plus de 350 délégués et environ une cinquantaine de membres honoraires assistaient aux délibérations qui, relevons-le, furent conduites de main de maître par le président central : M. Fridolin Gehrig. Au nombre des invités mentionnés : le colonel commandant de corps Corbat. L'Etat de Fribourg était représenté par M. Pierre Glasson, conseiller d'Etat, la commune par M. Georges Macheret, conseiller communal, et l'Université par M. Giovannini, professeur.

L'organisation de ces deux journées était confiée à l'Union des sociétés de gymnastique de la ville de Fribourg, présidée par M. Descloux, professeur. Il convient de relever qu'elle fut parfaite en tous points de vue.

Dans une ambiance empreinte de cette devise : « Fier, Fort, Franc et Fidèle », l'assemblée s'ouvrit par une vibrante interprétation du « Vieux chalet », de feu l'abbé Bovet.

L'assemblée suivit son cours par le rapport du président. Exposé clair et détaillé, duquel il convient d'extraire certains points intéressants du monde sportif. Le total des membres se chiffre à 224,220. La Fête fédérale de Lausanne, malgré le mauvais temps, bouclé par un bénéfice. Une mention spéciale fut adressée aux gymnastes qui ont défendu nos couleurs à Helsinki. Le président se déclare satisfait des résultats, mais aurait souhaité mieux. Le différend entre la S. F. G. et la Fédération suisse de lutte amateur

n'a pas encore trouvé d'issue favorable. Souhaitons que, pour le bien du sport en général, ce différend soit liquidé. Il en est de même du cas Armin Scheurer, qui lui aussi n'a pas trouvé de solution. « Le Gymnaste suisse », organe officiel, cause du souci. Soucis financiers dus à la hausse du prix du papier. Grâce à l'Union romande de gymnastique cet organe vivra.

Les comptes 1951, présentant un léger boni, furent approuvés sans réserve. Il en fut de même pour le budget 1953, malgré une légère hausse des cotisations causée par le renchérissement de la vie.

Au programme prochain rien de spécial à signaler. Les concours de ski de l'association se dérouleront à Andermat.

La nomination des membres honoraires fédéraux est toujours une cérémonie qui se traduit par l'impression d'une consécration d'un gymnaste à la plus haute distinction. Furent élus cette année : MM. Paul Morand, Stegfried Stehlin, Robert Bruaz et Giuseppe Egger. L'assemblée se termina par un chant du pays.

La journée de dimanche fut consacrée à l'assemblée des délégués de la Caisse de secours aux gymnastes. Puis le comité d'organisation convia les hôtes en Gruyère, où ils purent admirer le barrage de Rossens et goûter au salami d'Epagny.

Le banquet officiel réunissant tous les délégués et invités eut lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Fribourg. Des discours furent prononcés par MM. Glasson, conseiller d'Etat, Edgardo Giovannini, professeur à l'Université, et M. Macheret, conseiller communal.

## Sabotage à Birmingham

BIRMINGHAM, 20 (Reuter). — Une explosion due à un acte de sabotage, a provoqué un énorme trou dans le canal d'amenée d'eau de Birmingham. L'explosion s'est produite à 24 km. de la grande digue de Claerwyn, qui doit être inaugurée jeudi prochain par la reine et qui doit doubler l'approvisionnement en eau de la grande cité de Birmingham qui compte 1,250,000 habitants.

Cette digue a été construite récemment et a coûté 15.5 millions de livres sterling.

On croit que cet acte de sabotage est une protestation contre la visite de la reine.

## Vingt-cinq morts dans un accident d'avion au large de la Corée

TOKIO, 20 (A.F.P.). — Les 21 passagers et les quatre membres d'équipage « G-36 », perdu en mer jeudi ont tous péri, annonce lundi un communiqué du Q. G. américain. L'appareil avait disparu après avoir décollé d'un aérodrome de la côte orientale de la Corée du Sud. Toutes les victimes sont des militaires.

## Deux Suisses se tuent dans un accident d'auto en Côte d'Or

DIJON, 20 (A.F.P.). — M. Louis Chamay, 65 ans, instituteur à Avusy (canton de Genève), et Mme Joséphine Chamay, 64 ans, sa femme, ont trouvé la mort, lundi après-midi, dans un accident d'automobile survenu au lieu dit « Les carrières de Plombières », entre Plombières-les-Dijon et Velars (Côte-d'Or).

La voiture conduite par M. Chamay venait de Velars et se dirigeait sur Dijon lorsque, pour une cause inconnue, et après avoir exécuté plusieurs zigzags, elle vint s'écraser violemment contre un arbre.

## Après la découverte d'un réseau d'espionnage en Egypte

Une dizaine d'arrestations

LE CAIRE, 19 (A.F.P.). — L'annonce officielle de la découverte d'un réseau d'espionnage, dont les principaux membres « appartenant à une maison d'édition connue » ont été arrêtés jeudi dernier, lève un peu le voile sur l'enquête que mènent la police judiciaire et les services de contre-espionnage de l'armée, depuis plusieurs jours.

Une dizaine d'arrestations ont été maintenues parmi les dirigeants et employés de la « Société orientale de publicité », qui possède les plus importants journaux de langue étrangère d'Egypte, notamment le quotidien « The Egyptian Gazette », « La Bourse égyptienne », « Le Progrès égyptien », « Le Journal d'Alexandrie », etc.

Le directeur général de la Société orientale de publicité, M. Henri Haim, et le rédacteur en chef d'un des journaux de langue française, M. Etienne Deloro, plusieurs rédacteurs et employés des services techniques de l'entreprise ont été maintenus, pour les nécessités de l'enquête, à la disposition de la justice. On s'attend à la publication prochaine d'une liste définitive des accusés.

Le communiqué officiel déclare que l'enquête se poursuit et précise que, contrairement à une information donnée par une radio étrangère, aucun journaliste étranger n'a été arrêté.

Si le pays pour le compte duquel aurait travaillé ce réseau d'espionnage n'a pas été spécifié, il s'agit, selon des rumeurs persistantes, de l'Etat d'Israël.

## Emissions radiophoniques

**Mardi**

SOTTENS et télédiffusion : 7 h. Radio-Lausanne vous dit bonjour et culture physique. 7.15, Inform. 7.20, concert marin. 11 h. de Monte-Carlo ; musique d'opéras — panoramas de la Suisse italienne — Le poème des Dolomites, de Pizzini. 12.15, Mélodies populaires. 12.30, le quart d'heure de l'accordéon. 12.45, signal horaire. 12.46, Inform. 12.55, Max Schönher et son orchestre viennois. 13 h., le bonjour de Jack Rollat. 13.10, Virtuoses populaires. 13.30, Léon Jongs, compositeur belge. 13.55, Oiseau triste, de Maurice Ravel. 16.29, signal horaire. 16.30, Théâtre dansant. 17 h., Sonate en fa mineur op. 5 de Brahms. 17.30, Deux pages d'Edouard Lalo. 18 h., Le roman italien contemporain. 11 h. de Monte-Carlo ; émission commune. 12.15, nouveaux enregistrements. 12.30, Inform. 12.40, musique récréative. 12.45, pour les amateurs de belle musique. 14 h., une lecture. 16 h., pour les solitaires. 16.30, de Sottens ; émission commune. 17.30, pour les jeunes seulement. 18 h., soirée théâtrale. 18.45, concert de Curt Grotz. 22.10, Interprètes et compositeurs suisses. 22.30, Inform. 22.35, l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York. 22.40, variétés modernes. 23.10, Radio-Lausanne vous dit bonsoir.

BÉROMUNSTER et télédiffusion : 6.15 et 7 h., Inform. 7.15, une œuvre de Mendel. 11 h., de Monte-Carlo ; émission commune. 12.15, nouveaux enregistrements. 12.30, Inform. 12.40, musique récréative. 12.45, pour les amateurs de belle musique. 14 h., une lecture. 16 h., pour les solitaires. 16.30, de Sottens ; émission commune. 17.30, pour les jeunes seulement. 18 h., soirée théâtrale. 18.45, concert de Curt Grotz. 22.10, Interprètes et compositeurs suisses. 22.30, Inform. 22.35, l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York. 22.40, variétés modernes. 23.10, Radio-Lausanne vous dit bonsoir.

## Les troubles en Afrique du Sud

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

### Condamnations d'indigènes en Afrique du Sud

JOHANNESBOURG, 20 (Reuter). — Lundi, 358 indigènes de quatre villes de l'Afrique du Sud ont été condamnés pour « résistance passive » contre les lois raciales du gouvernement. L'acte d'accusation portait notamment : violation des dispositions sur l'interdiction de sortir de nuit, participation à des manifestations bruyantes, et non détention de papiers de légitimation.

A Pédie, dans la province du Cap, 279 indigènes ont été condamnés. Les plus fortes condamnations ont frappé 69 accusés, hommes et femmes, qui devront payer jusqu'à six livres d'amende ou faire trois mois de prison. A Blomfontein, 21 indigènes ont été frappés d'amendes, à Durban 19 et à East-London 39.

Jusqu'ici, aucun condamné n'a payé son amende.

### Deux Européens lapidés dans la région du Cap

JOHANNESBOURG, 20 (A.F.P.). — Deux personnes d'origine européenne ont été attaquées et blessées à coups de pierres, la nuit dernière, à Craddock, dans la région du Cap, par des groupes d'indigènes.

### Pluie de pierres contre un train

JOHANNESBOURG, 20 (A.F.P.). — Deux indigènes blessés au cours des émeutes qui ont ensanglanté la localité

de New-Brighton, près de Port-Elisabeth, sont décédés. Le chiffre total des morts est ainsi porté à treize.

Selon les premières estimations, les dégâts commis par les émeutiers s'élevaient à plus d'un million de francs. D'autre part, de nouveaux détails ont été reçus lundi sur le déroulement des émeutes. On a ainsi appris qu'un train passant par la gare de New-Brighton, samedi soir, a été lapidé par la foule et que les voyageurs ne durent leur salut qu

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

Psautre 23.

Monsieur David Bonhôte; Mademoiselle Claudine Bonhôte; Monsieur et Madame Étienne Bonhôte et leur petite Christine, à Genève; Monsieur et Madame Daniel Bonhôte et leur fille Judith, à Neuchâtel; les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Monsieur et Madame Charles Berthoud; les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Monsieur et Madame François Bonhôte; Mademoiselle Marie Hänni, et les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Madame David BONHÔTE

née Madeleine BERTHOUD leur chère et regrettée épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, parente et amie, que Dieu a reprise à Lui, subitement, dans sa 72me année.

Peseux, le 20 octobre 1952. Rue de la Gare 5.

Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix. Que votre cœur ne se trouble point et ne craignez pas. Jean 14 : 27.

L'ensevelissement aura lieu mercredi 22 octobre à 13 heures. Culte pour la famille à 12 h. 30 au domicile mortuaire.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Le comité du Chœur mixte paroissial de Peseux a le pénible devoir de faire part à ses membres du décès de

Madame David BONHÔTE

mère de Mademoiselle Claudine Bonhôte, membre actif de la société.

Quoi qu'il en soit, mon âme se repose en Dieu, c'est de Lui que vient ma délivrance.

Monsieur Jules Rosselet-Renaud, à Cortaillod;

Monsieur et Madame Willy Wattstein-Rosselet et leur fils Jean-François, à Bienne;

Monsieur et Madame Fred Rosselet-Vouga et leurs filles Françoise et Frédérique, à Dar Bel Amri (Maroc);

Monsieur et Madame Jules Rosselet-Vouga et leurs enfants Marc-Olivier et Mary-Claude, à Cortaillod;

Madame Veuve Abram Renaud-Renaud et ses enfants, à Cortaillod et à Bevaix;

Mademoiselle Ruth Rosselet, à Serrières;

Monsieur et Madame Emile Rosselet et leurs enfants et petites-enfants, aux Brénois;

Monsieur Fritz Rosselet et famille, à Montalchez et à Lausanne;

les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Robert Renaud-Rosselet, à Berne, à Kirchberg, à Neuchâtel et au Locle;

les enfants et petits-enfants de feu Edouard Rosselet-Guyot, à Neuchâtel et à Alger,

ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Madame Jules ROSSELET

née Julie RENAUD leur chère et regrettée épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, parente et amie, que Dieu a reprise à Lui dans sa 69me année, après une longue et pénible maladie.

Cortaillod, le 19 octobre 1952. Que ton repos soit doux comme ton cœur fut bon.

L'ensevelissement aura lieu mercredi 22 octobre. Culte au temple à 13 heures. Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

Le comité de l'« Union instrumentale » de Cortaillod a le pénible devoir de faire part à ses membres actifs, honoraires, passifs et amis du décès de

Madame Julie ROSSELET-RENAUD

épouse de leur président d'honneur. L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu mercredi 22 octobre. Culte à 13 heures au temple.

Madame Suzanne Leroy-Toggwiler, à Paris, et sa petite Danielle, à Lavigny; Mademoiselle Claude Leroy, à Paris; Monsieur et Madame Camille Leroy, à Paris;

Monsieur et Madame Georges Toggwiler, à Neuchâtel, ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la douleur de faire part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Georges LEROY

leur bien cher époux, père, fils, beaux-fils, neveu, cousin et ami, que Dieu a repris subitement dans sa 46me année, à Paris, le 17 octobre.

Paris, 56, rue de la Chine. Neuchâtel, 6, Champveveys. Époux et père chéri que ton repos soit doux comme ton cœur fut bon.

Nous sommes toujours pleins de confiance, car nous marchons par la foi et non par la vue. Cor. 5, 6, 7.

L'ensevelissement aura lieu le 22 octobre 1952, à Paris.

J'ai cherché l'Éternel et Il m'a répondu. Il m'a délivré de toutes mes souffrances. Ps. 34 : 5.

Madame et Monsieur Louis Chervet-Derron et leurs enfants, à Praz; Madame et Monsieur Robert Bardet-Derron et leur fille, à Sugiez;

Monsieur et Madame Emile Derron-Burla, à Sugiez; Madame et Monsieur Auguste Schmutz-Derron et leurs enfants, à Praz;

Monsieur et Madame Hermann Baumann et leurs enfants, à Wileroltigen; Mademoiselle Marie Baumann, à Sugiez,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de leur chère maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, cousine et parente,

Madame veuve Emile DERRON

née Marie BAUMANN enlevée à leur tendre affection dans sa 74me année.

Sugiez, le 20 octobre 1952. L'ensevelissement aura lieu mercredi 22 octobre à 13 heures.

Prière de ne pas envoyer de fleurs

RÉGIONS DES LACS

PORTALBAN

Match de football

(c) Dimanche, Portalban recevait sur son terrain le F. C. Courtepin I. La venue de ce club avait attiré un bon nombre de spectateurs. Le match s'est disputé sur un terrain trempé par les dernières pluies. Les deux formations ont fait match nul 1 à 1.

BIENNE

Marché aux oignons

(c) Samedi s'est tenu sur la place du Marché-Neuf le traditionnel marché aux oignons. Les belles chaînes dorées qui se balançaient aux étalages confèrent à la place ce cachet qui est propre à cette grande foire d'automne.

Mais il ne s'agit pas seulement d'une vente d'oignons. Les fruits et les légumes les plus beaux de la campagne se vendent et sont exposés. Et les ménagères n'ont que l'embarras du choix pour s'y approvisionner en vue de l'hiver.

Il y eut cette année, comme à l'accoutumée, une grande animation sur le marché, en ville et auprès des attractions foraines.

La vente fut bonne en général, bien que les caves modernes ne se prêtent plus guère à la conservation des fruits et des légumes.

Il y a cent ans que partait le premier télégramme

(c) C'est le 2 octobre 1852 que Bienne consigna la première dépêche télégraphique. Mais le bureau fut ouvert au service régulier le 5 décembre, en même temps que 26 autres bureaux de Suisse.

C'est la Confédération qui se chargea dès le début de l'exploitation de ce nouveau service. Bienne comptait alors 3500 habitants.

Les Valaisans de Bienne contre le projet d'un téléphérique au Cervin

(c) A l'occasion de leur traditionnelle sortie-râclotte, les Valaisans de Bienne ont rencontré à Macolin une trentaine de moniteurs et monitrices de l'Association cantonale valaisanne de gymnastique qui venaient justement de terminer un cours d'entraînement à l'École fédérale.

Avant de se séparer, Valaisans et Valaisannes ont adressé au Conseil d'Etat du Valais une protestation écrite contre le projet « sacrilège » d'installer un téléphérique au Cervin.

YVERDON

Vélo contre auto

(c) Hier soir, à 17 h. 30, un cycliste yverdonnois circulait à la rue des Remparts. Désirant bifurquer en direction de la poste, il s'assura qu'aucun véhicule ne le suivait. Une moto se trouvait à trois mètres de lui; il la laissa passer, mais malheureusement il ne vit pas venir une voiture en sens inverse et vint se jeter contre celle-ci. Dégrads matériels au vélo. Le cycliste est blessé à la tête et souffre de contusions sans gravité.

A LA FRONTIÈRE

La Chambre de commerce suisse en France s'est réunie vendredi à Pontarlier

(c) Une réunion d'information du comité directeur de la Chambre de commerce suisse en France, section de l'est, s'est tenue pour la première fois à Pontarlier vendredi.

A 11 heures, au Cercle suisse, avait lieu une première prise de contact entre les membres du comité directeur. Un déjeuner fut ensuite servi dans le restaurant du Cercle, réunissant de nombreuses personnalités parmi lesquelles le sous-préfet et le maire de Pontarlier, M. Voirier, consul de Suisse à Besançon, M. Guénaud, vice-consul de Suisse à Besançon, M. de Senarclens, directeur de la C.G.S.F., M. Scheidegger, représentant du consulat suisse à Pontarlier, M. Perret, commissaire spécial à Pontarlier, MM. Jolot et Sermoud, administrateurs des douanes françaises et suisses, et des industriels de Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds, le Locle, Vallorbe, Pontarlier, Montreux, Besançon, Verrières-de-Joux, Dôle, Dijon et Delle.

M. Voirier prononça une allocution ainsi que M. Crouzier, sous-préfet, puis M. de Senarclens fit le point de la situation actuelle des importations et exportations réciproques de la France et de la Suisse.

Dans l'après-midi, tous les participants se rendirent à Couvet où eut lieu la visite des usines Dubied, suivie d'une réception à l'hôtel de l'Aigle.

Correspondances

(Le contenu de cette rubrique n'engage pas la rédaction du journal)

A propos de faux tableaux

Neuchâtel, le 17 octobre 1952. Monsieur le rédacteur,

Notre journal (No 242) nous informe qu'un peintre de Lubeck avoue avoir produit 600 faux tableaux de Vliamink, Utrillo, Rousseau. Votre collaborateur nous dit ensuite que « cet artiste, génie authentique ou phénomène, a prouvé qu'il pouvait faire un Renoir en une heure ».

Or, il n'est nul besoin d'être un « génie authentique » ou un « phénomène » pour faire un Renoir en une heure. Mais il faudrait être un « phénomène » pour faire un Meissonnier en une heure, et même en cent heures... Pour faire un Renoir en une heure, il suffit d'avoir aussi peu de métier que n'en avait Renoir. Renoir était d'ailleurs le premier à connaître ses limites : « C'est entendu, disait-il, nous avons tous du génie, mais nous sommes incapables de dessiner une main ou un pied. » Et c'est bien la raison pour laquelle le peintre médiocre que doit être Lothar Malkat est capable de faire un Renoir en une heure!

Mais voilà ! Vers 1880 environ, une bande de gangsters ont « cassé » la cote de peintres authentiques, au profit de quelques barbouilleurs dont ils avaient acheté les œuvres, dont personne ne voulait, pour un « bonché » de pain.

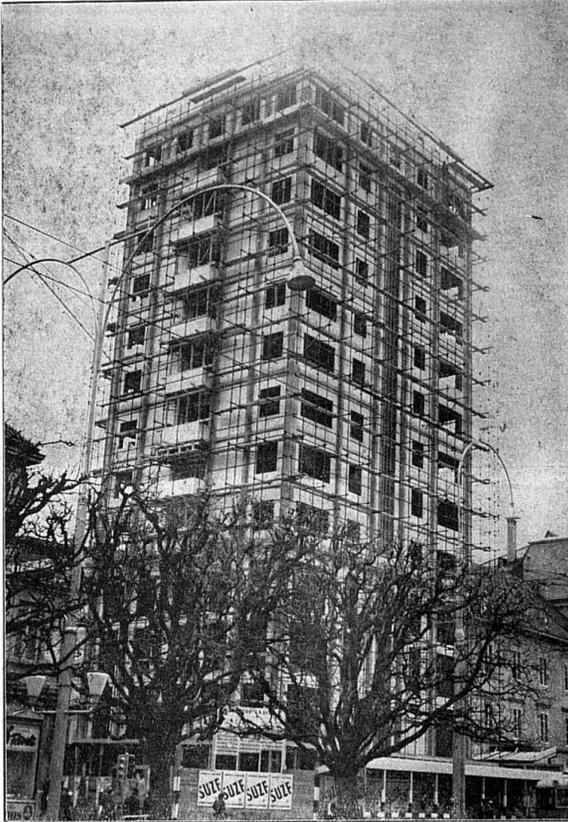
Des Renoir, un Bernard ou un Carrière en aurait fait dix à la journée, et autant de Vliamink et d'Utrillo. Mais les gangsters en question, qui payaient quelques francs pour avoir un Cézanne, et un « canon de rouge » pour avoir un Utrillo ou un Rousseau, auraient dû payer fort cher un Bernard. Et ne parlons pas d'un Meissonnier qui se vendait cent mille francs ou le décimètre carré, et cela sans qu'entre le peintre et l'acheteur n'apparaisse le vilain « mec » de la toile peinte...

Et les mêmes gangsters ne payaient pas beaucoup plus cher les « sacs-à-vent » chargés de valoriser leur marchandise et d'avilir les peintres authentiques.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, mes salutations distinguées.

Octave MATTHEY.

Le « gratte-ciel » de la Chaux-de-Fonds



Le « gratte-ciel » de la Chaux-de-Fonds est sous toit. Les travaux ont commencé il y a six mois seulement.

BILLET CHAUX-DE-FONNIER

Echos de la dernière séance du Conseil général

Notre correspondant de la Chaux-de-Fonds nous écrit :

Au cours de la dernière séance du Conseil général, l'assemblée a entendu un exposé du directeur des services sociaux, M. Marcel Itten, sur la création, à la Chaux-de-Fonds, d'une maison de retraite pour personnes âgées.

Le Conseil communal a effectué une enquête auprès des vieillards afin de connaître leur opinion sur ce problème social qui ne se trouve pas entièrement résolu par l'assurance vieillesse. Son intention est de continuer l'étude de la réalisation, dans un proche avenir, de la construction d'une maison avec de petits appartements que les vieillards pourraient meubler à leur gré. Le service médical serait assuré par la Policlinique et par l'engagement de nouvelles infirmières qui auraient la mission de donner tous les soins nécessaires aux intéressés. Ceux-ci pourraient préparer eux-mêmes leurs repas, s'il s'agit de couples, ou les faire venir par cantine d'un restaurant de la ville.

Le Conseil communal juge souhaitable de créer un établissement nouveau dont la structure doit être différente de l'asile proprement dit, tel qu'on le connaît chez nous et qui continuera à rendre service pour les cas spéciaux.

A la suite d'une motion déposée par M. F. Kocherhans (rad.), le Conseil communal a entrepris des démarches auprès de la direction des P.T.T. afin d'obtenir l'ouverture d'un nouveau bureau de poste dans le quartier ouest de la ville, qui se développe de plus en plus.

Le différend qui oppose le Conseil communal au F. C. Etoile-Sporting, a été évoqué par M. Gaston Schelling, président du Conseil communal, qui a fait un long exposé sur cette affaire. Il déclara tout d'abord

JURA VAUDOIS

SAINTE-CROIX

Deux enfants morts de la poliomyélite

C'est avec consternation que l'on a appris samedi à Sainte-Croix le décès du petit Georges Montandon, âgé de 13 ans. Il était tombé malade mercredi, atteint de poliomyélite. Il fut transporté d'urgence à l'hôpital de Lausanne et placé dans un poumon d'acier. Mais, en dépit des soins vigilants qu'il reçut, le petit Montandon succomba samedi matin.

Ce deuil a suscité une émotion d'autant plus vive qu'il y a quelques semaines, un autre enfant de Sainte-Croix est décédé de la même maladie, le petit Jeannemon, âgé de 7 ans.

PROVENCE

Tombée d'un char

(c) Mme H. Favre, de Provence, a fait samedi dernier une chute sur la route, à la suite d'une secousse du char où elle était montée. Conduite à l'hôpital de la Béroche, à Saint-Aubin, elle reçut les soins que nécessitait son état. On a diagnostiqué une double fracture des poignets et diverses contusions. Mme Favre put regagner son domicile le soir même.

Vu l'abondance des matières, une partie de notre chronique régionale se trouve en quatrième page.

AU CASINO

Une soirée-variété avec Bourvil

Qu'on pût rencontrer le succès en incarnant la bêtise, avec tout ce qu'elle comporte de trivial, de banal, de laid, cela ne semblait guère possible. Pourtant, l'accueil, les ovations sans fin, les rires déchainés dont fut saluée hier soir la venue sur scène de Bourvil nous a prouvé que cette gageure pouvait être tenue.

Cet artiste français remporta en effet un succès immense en présentant au public neuchâtelois ses chansons et ses monologues. Radio, disques et cinéma ont rendu Bourvil trop populaire pour qu'il soit nécessaire de le présenter et si nous ne goûtons guère son « art », force nous est de constater que la salle du Casino, hier soir, semblait loin de partager notre avis.

Nous avons cependant passé une bonne soirée, puisque nous eûmes le privilège d'applaudir le fameux caricaturiste et ventriloque Adrien Pech qui, il y a deux ans, s'était déjà produit avec succès dans notre ville. Faisant tenir à sa poupée Agnès des propos pleins de drôlerie et d'esprit bien montmartrois, Adrien Pech traca habilement et rapidement les portraits des grands de ce monde habillés des costumes les plus cocasses.

Un bon moment fut encore celui que nous passâmes avec Claude Normand qui réussit à tirer parti de toutes les possibilités de son orgue Hammond et si nous avons admiré les acrobaties extraordinaires du couple de danseurs Patricia et Rudy, nous avons moins aimé certains de leurs gags. Irène Fabrice nous présenta ensuite quelques chansons pour la plupart choisies avec bonheur. Sur la voix de cette chanteuse est fort agréable, il reste à apprendre à cette dernière à chanter avec plus de simplicité dans le geste comme dans la mimique. Elle aura tout à y gagner.

Il nous reste à citer le nom de l'animateur de la soirée, Jacques Lorain, excellent fantaisiste, et celui de Jean Rochette, qui assumait la délicate tâche d'accompagner les artistes au piano et qui s'en tira fort bien.

Cette soirée nous a été présentée par « Radio et spectacles ». M. M.

Un cycliste se jette contre une auto

Hier, peu après midi, un cycliste venant de l'avenue de la Gare s'est jeté contre une auto débouchant de la chaussée de la Boirie, au haut des Terreaux. Le cycliste, blessé à un genou, a été conduit à son domicile par l'automobiliste. Les dégâts matériels sont légers.

Collision à l'avenue de la Gare

Une auto venant de la gare allait s'en-gager, hier à 12 h. 30, dans le passage sous-voies pour gagner le faubourg de la Gare, quand elle fut violemment tamponnée par une fourgonnette venant de la ville et roulant dans la même direction. Les deux véhicules ont subi d'importants dégâts.

VAL-DE-TRAVERS

BOVERESSE

Une auto se renverse

(c) Samedi dernier, en fin d'après-midi, une auto conduite par M. F. W., instituteur au Mont-de-Boveresse, s'est renversée fond sur fond à la Roche, près des Sagnettes. La cause de l'accident serait le brouillard qui était très épais à ce moment-là. Les dégâts matériels sont assez importants.

LA COTE-AUX-FÈES

Chute d'un motocycliste

(sp) M. Charles Flückiger, qui circulait à motocyclette, a fait une chute, un chien s'étant jeté contre sa machine. En tombant, le motocycliste se fractura une épaule. Il dut recevoir des soins à l'infirmerie de Sainte-Croix.

VAL-DE-RUZ

La chasse au chevreuil

(sp) Jusqu'à samedi 18 octobre au soir, quarante-six chevreuils ont été abattus depuis l'ouverture de la chasse sur le territoire du Val-de-Ruz. Hier matin a débuté la chasse à la chevreuille. Quelques-unes de celles-ci ont déjà été tirées.

SAVAGNIER

Dans les sociétés locales

(c) Présidé par M. Sam. Girard, le groupe des sociétés locales s'est réuni pour établir le programme d'hiver et les dates des soirées annuelles ont été fixées.

BUTTES

Le 40me anniversaire d'une belle œuvre

(sp) Il y a exactement 40 ans, que grâce à l'initiative et à la générosité de Mme Auguste Leuba qu'était fondée à Buttes l'œuvre de la « Goutte de lait ». Ainsi, depuis 1912, chaque hiver les enfants de notre école peuvent bénéficier d'une distribution d'huile de foie de morue et de lait pasteurisé pour les fortifier. Les récentes soirées scolaires, préparées avec soin et qui se sont déroulées devant des salles comblées, ayant laissé un bénéfice appréciable, le bénéfice sera versé à l'œuvre de la « Goutte de lait » qui, cette année encore, pourra donc continuer à poursuivre son œuvre utile.

AUX MONTAGNES

LA CHAUX-DE-FONDS

Le Conservatoire a 25 ans

Le Conservatoire de la Chaux-de-Fonds a fêté, samedi après-midi, au cours d'une cérémonie officielle et d'un concert le 25me anniversaire de sa fondation. Diverses personnalités ont prononcé des discours, notamment MM. Camille Brandt, conseiller d'Etat et chef du Département de l'Instruction publique, François Fessler, vice-président du Conseil communal du Locle, et André Tissot, représentant du Conseil communal de la Chaux-de-Fonds. Tous soulignèrent la part prépondérante prise dans la création et le maintien du Conservatoire par son fondateur et directeur, M. Charles Fallier.

Le Conservatoire est une institution privée, subventionnée par l'Etat de Neuchâtel et les communes de la Chaux-de-Fonds et du Locle. Ses cours sont suivis par plus de 500 élèves.

Nouveaux lieutenants d'infanterie

La chancellerie d'Etat nous communique :

Dans sa séance du 14 octobre, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie, à partir du 19 octobre, les caporaux : Philippe de Coulon, domicilié à Genève; Gilbert Landry, domicilié à Saint-Sulpice; Louis-Philippe Thiébaud, domicilié à Bôle.

LA VILLE

AU JOUR LE JOUR

Retour à la nature

Un de ces derniers après-midi — alors que par exception le soleil brillait — le promeneur qui se serait aventuré sur les grèves de Colombier aurait découvert à Robinson une animation insolite. Au bord de l'eau des personnages en tablier blanc s'affairaient autour d'un grand foyer, devant une assistance très attentive.

On croyait être revenu aux temps historiques sinon préhistoriques, car au-dessus du brasier rôtiissaient à la broche deux agneaux.

C'est ainsi que la Société des bouchers de Neuchâtel et environs conçoit une assemblée annuelle. Plus d'ordre du jour statuaire et de discussions agitées, mais une bonne torré, à laquelle toutes les familles de la corporation sont invitées.

Il fallut deux heures et trente kilos de charbon de bois pour que les bêtes, de quarante livres chacune, soient à point. Sans cesse, les servants tournaient les broches, observaient les progrès de la cuisson, veillaient à l'exacte répartition de la chaleur.

Quand le président-chef rôtiisseur, dont l'activité avait été suivie avec intérêt par les futurs convives, fut satisfait de son œuvre, on transporta les agneaux sur les tables et chacun put goûter au morceau de son choix. Ce furent des « quatre heures » royales.

On montre encore dans nos châteaux des cheminées où l'on pouvait rôtiir un bœuf entier. Nos bouchers voient moins grand et s'en tiennent aux agneaux. Les mœurs évoluent mais les principes de la bonne cuisine restent.

NEMO.

Théâtre pour enfants

Dimanche, une cinquantaine de personnes venues de tout le canton prirent part en notre ville à un cours concernant « le théâtre pour les enfants », organisé par les Services éducatifs, sous le patronage de M. F. Humbert-Droz, directeur de l'Instruction publique, et qui eut lieu au Conservatoire.

M. Samuel Puthod, professeur, développa les sujets « Théâtre et poésie », puis « Le théâtre et l'enfant », avec une compétence parfaite. Sa conférence fut suivie d'un entretien animé, au cours duquel plusieurs opinions furent émises. De nombreuses questions furent posées, prouvant l'intérêt des participants et leur désir de voir se renouveler de telles manifestations, même développées dans le cadre d'un camp de vacances, lors des vacances d'été 1953.

Le travail ne manquera donc pas aux organisateurs de ce cours et de l'exposition traitant le même sujet, présentée à la Bibliothèque de la ville, et qui valut à celle-ci de s'enrichir d'une centaine de livres, brochures, pièces dactylographiées et manuscrites.

L'Union des syndicats agricoles romands à Neuchâtel

L'Union des syndicats agricoles de Suisse romande, qui groupe les cercles des agriculteurs du canton de Genève, la Société vaudoise d'agriculture et de viticulture, la Fédération valaisanne des producteurs de lait, la Société cantonale neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, l'Union romande des moulins agricoles et l'Association suisse des sélectionneurs, s'est réunie lundi en assemblée des délégués à Neuchâtel, sous la présidence de M. A. Jaunin, de Fey, député et président du groupe agricole du Grand Conseil vaudois. On nota dans l'assistance la présence de M. J.-L. Barrelet, chef du département neuchâtelois de l'agriculture, et de M. Brulhardt, représentant les autorités fédérales.

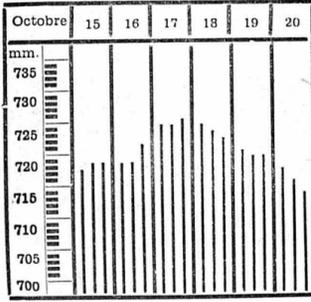
L'assemblée administrative s'est occupée de plusieurs questions touchant les divers secteurs de l'économie agricole. Elle a entendu un intéressant exposé de M. J.-L. Barrelet, conseiller aux Etats, sur la situation actuelle de l'agriculture. Les délégués présents, au nombre d'une centaine, ont donné mandat au comité pour intervenir auprès des autorités fédérales afin que le prix du blé soit fixé dorénavant au moment de la récolte.

Après l'assemblée, les participants ont visité la campagne neuchâteloise et ont été reçus au château de Colombier.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 20 octobre. Température : Moyenne : 8,1; min. : 6,5; max. : 9,9. Baromètre : Moyenne : 716,0; Eau tombée : 11,5. Vent dominant : Direction : sud-ouest; force : faible de 11 h. à 12 h. Etat du ciel : couvert; brouillard; pluie de 11 h. 45 à 20 h.

Hauteur du baromètre réduite à zéro (Moyenne pour Neuchâtel 719,5)



Niveau du lac du 20 oct. à 7 h. : 429,53 Niveau du lac du 20 oct. à 19 h. : 429,52

Prévisions du temps. — Dans toute la Suisse : généralement couvert ou très nuageux, précipitations intermittentes, doux.